



FONDATION
JEAN BOETS
ASBL

Thème

.....

"L'ECOLE FACE A LA VIOLENCE SOCIETALE"

Comprendre et parler pour agir

Dans ce numéro :
Hommage à
Jean Boets

Editeur responsable:
Philibert CAYET,
Président de la
Fondation Jean BOETS

Rue de Montegnée, 144
4101 JEMEPPE
Tél: 04/233 87 61

.....



HOMMAGE A JEAN BOETS

La FONDATION JEAN BOETS
est en deuil
Hommage à son Président d'Honneur
Jean BOETS

*Le dimanche 18 mars, Jean BOETS nous quittait.
Nous reproduisons ici l'intervention de Monsieur Phillibert CAYET,
Président de la Fondation Jean BOETS, ainsi que le discours
prononcé par Monsieur le Député permanent André GILLES, lors des
funérailles.*

Mon Cher Jean,

Cette année, nous nous préparons à fêter le dixième anniversaire de la Fondation Jean BOETS. A cette Fondation, tu es resté attaché jusqu'à ton dernier souffle. Aujourd'hui, je n'ai pas le cœur de faire un long discours. Tes qualités sont connues de tous.

Plus de cinquante années de travail en commun, pour les associations d'anciens élèves et la Fondation : travail agréable, intéressant, enrichissant, avec un homme parfois exigeant mais toujours souriant, de bonne humeur, chantonnant souvent.

Jusqu'aux derniers jours de ta vie, grâce aux soins et au dévouement de Simone ton épouse, ton manque de mobilité ne t'a pas



empêché de collaborer à tous nos projets.

Quel hommage et quelle reconnaissance ô combien mérités fut l'inauguration de l'Espace Jean BOETS, au nouveau Campus de Seraing Centre, qui fut également ta dernière sortie.

Tu t'en vas, tu nous quittes, mais pour nous tu resteras le grand patron que tu as toujours été. En pensée, tu seras toujours présent à nos côtés, dans toutes les actions que nous continuerons à mener à la Fondation Jean BOETS.

Aujourd'hui est un jour triste. J'ai beaucoup de peine. J'ai perdu un ami.

En tant que Président de la Fondation Jean BOETS, je vous présente, Madame BOETS, Chère Simone, à toi et toute la famille, les condoléances de tous les administrateurs, membres et sympathisants de la Fondation.

Philibert CAYET,
Président
de la Fondation Jean BOETS

Jean BOETS un fidèle parmi les fidèles nous a quittés. Cet homme fidèle vivait cependant trois grands amours :

- sa famille ;
- la défense de la démocratie ;
- l'enseignement technique.

Sa famille :

Jean avait coutume de dire " Sans Simone, je n'aurais jamais fait cela ".

Merci Simone, merci Claudine, merci Laurent de lui avoir permis, avec votre soutien inconditionnel si souvent et si longtemps, de consacrer son temps à SON enseignement technique.

La démocratie :

son engagement pendant la guerre, son engagement politique à Seraing, son engagement philosophique.

D'autres que moi s'exprimeront sans doute sur ce volet de sa personnalité.

L'enseignement technique :

Rappeler les grandes étapes de sa vie, c'est souligner sa passion pour SON enseignement.

Jean BOETS est né le 9 novembre 1920, à OUGREE.

En 1932, il prend contact pour la première fois avec l'ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE DE SERAING et reçoit, en 1935, le diplôme de la section MACHINES-OUTILS. Puis, il se dirige vers l'ECOLE NORMALE DE LA VILLE DE LIEGE et devient Instituteur en 1939 ; il travaille pendant deux ans dans l'enseignement primaire communal de Seraing. Pendant ce temps, il poursuit ses études à l'ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE DE SERAING et conquiert tous les titres décernés par cette institution.

En 1941, il entre à nouveau à l' Ecole Technique Provinciale de Seraing, mais cette fois comme membre du personnel et il va gravir les échelons un à un. Commis aux écritures, Surveillant, Professeur, il est choisi, en 1947, pour diriger l'ancienne ECOLE PROFESSIONNELLE DE LA VILLE DE VERVIERS reprise par la PROVINCE DE LIEGE. En 1948, il est appelé à la Direction de l'Ecole Technique Provinciale de Seraing, tout en acquérant, entre-temps, le diplôme d'Ingénieur industriel de l'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE LIEGE.

Nommé Inspecteur en 1962, il devient Directeur général de l'Enseignement provincial en 1964 ; il est chargé par la Députation permanente de regrouper toutes les Ecoles Provinciales sous son autorité.

En 1965, Jean BOETS est un des fondateurs du CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) où il préside le bureau permanent.

Sur sa proposition, le Conseil Provincial de Liège crée en 1974 le CENTRE DES METHODES d'ENSEIGNEMENT et autorise la même année la création du CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE (CECOTEPE), qui mènera des missions de consultance et de formation à un niveau international. En 1975, il co-préside le Congrès National de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Et à l'époque il disait " si l'enseignement technique avait la voix de Claude FRANCOIS, il chanterait le mal aimé... "

Il est également un des artisans de la loi du 31 juillet 1975 dite de l'omnivalence généralisée et de la loi du 18 février 1977 qui organise les études d'ingénieur industriel dans l'enseignement supérieur de type long.

Bien avant l'heure, il défend avec passion l'enseignement modulaire et les unités capitalisables, les relations étroites avec le monde professionnel et tellement d'autres thèmes qui aujourd'hui seulement se concrétisent.

Retraité en 1981, Jean BOETS ne cesse pour autant de défendre un enseignement qu'il a toujours servi avec autorité et compétence et lance, en 1992, au travers de la FONDATION qui porte son nom, une vaste campagne de PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

Il n'aura malheureusement pas la joie d'assister au 20^{ème} panel organisé par la Fondation Jean BOETS : en effet, c'est ce lundi 20 mars qu'est programmée la prochaine rencontre dont le thème aurait été cher à son cœur : Qualité et Formation professionnelle.

Il y a moins d'un an, le 26 mars 2000, nous étions tous présents rue Peetermans pour inaugurer l'Espace Jean BOETS au sein du Campus de Seraing Centre. A cette occasion, bien que miné par la maladie, Jean BOETS nous avait une dernière fois adressé un court message dans lequel il exprimait sa foi et sa confiance en l'avenir de l'enseignement technique.

De 1932 à l'an 2000, près de 70 années de fidélité à l'enseignement de la PROVINCE DE LIEGE, plus de 60 années consacrées à la PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE !

Pour tous les enseignants, pour tous les élèves, pour tous les responsables politiques de la Province de Liège, Jean BOETS restera toujours LE Directeur général.

Né en même temps que l'Enseignement de la Province de Liège, humaniste consacré, père des humanités techniques, pédagogue de talent... Jean BOETS a porté très haut la réputation de notre réseau d'enseignement.

Bien au-delà de nos frontières, par la beauté des idées qu'il défendait en faveur de l'enseignement technique.

Homme de cœur, productif et imaginatif, Jean BOETS fut le grand bâtisseur de l'Enseignement de la Province de Liège.

Il était un visionnaire et sa foi en l'être humain et sa joie communicative déplaçaient des montagnes.

Devant tous ses amis, je voudrais, une fois de plus, affirmer combien l'Institution provinciale est fière d'avoir pu compter dans ses rangs un serviteur de sa stature.

La Province vient de perdre un de ses grands représentants et, à titre personnel, j'ai perdu un ami et conseiller pédagogique avisé.

Jean, tu as écrit un jour " Nous devons admettre l'impérieuse nécessité d'une culture technique qui s'adresse à l'être tout entier, pensée et action, main et esprit, sens individuel et sens social ".

Tu avais la passion de l'enseignement technique. Tu savais, pour l'avoir fréquenté, toutes les qualités de cet enseignement.

L'enseignement technique et professionnel te tenait aux tripes. Tu en étais issu et tout ton être était tendu vers la défense et la promotion de ceux pour qui cet enseignement est une exceptionnelle chance de promotion et d'épanouissement.

Exigeant avec tes collaborateurs, tu savais les enthousiasmer, les mobiliser. Ils t'appréciaient. Mais ils savaient aussi que lorsque le " patron " chantait dans son bureau tôt le matin, il valait mieux ne pas

s'y frotter ... C'est qu'il y avait un important problème et que tu chantais pour te mettre de bonne humeur ... alors ils attendaient que la chanson fasse son effet, avant de venir te trouver.

Tu étais attentif à chacun, à chaque détail parce que la force d'une chaîne est la force de son maillon le plus faible.

Profondément respectueux de tous et conscient du rôle de chacun dans la réussite d'une action, tu saluais avec la même générosité un Ministre ou un membre du personnel chargé de l'entretien des bâtiments.

Jean, tu as par ta vie réconcilié l'HOMO SAPIENS et l'HOMO FABER, tu as réalisé la synthèse entre le savoir, le savoir être et le savoir-faire !

Jean, ton œuvre trace la voie à l'HUMANISTE du 21^{ème} siècle et nous apprécions à sa juste valeur la pierre que tu nous as léguée.

Merci pour tout ce que tu nous a appris, merci pour tout ce que tu nous as donné, merci pour ce que tu as été.

Au nom du Conseil provincial de Liège et de sa Députation permanente, j'adresse à Madame BOETS, à ses enfants et petits enfants, à toute sa famille mes condoléances émues. Nous savons Madame, combien ce départ vous éprouve.

Le Maître a déposé l'outil, mais ses idées restent là, vivantes dans nos têtes et dans nos cœurs. Il nous appartient de continuer l'œuvre. De bâtir un enseignement de la Province de Liège qui contribue toujours plus et toujours mieux à l'épanouissement de chacun.

Sois assuré Jean que nous continuerons.

André GILLES
Député permanent
Responsable de l'Enseignement
et de la Formation



FONDATION JEAN BOETS

PANEL DE MIDI N°19
du Mercredi 22 novembre 2000

SALLE DES ENTREPRENEURS
(Galerie de la Sauvenière, 5 - 1er étage)
Boulevard de la Sauvenière, 31 à 4000 Liège

“ L'ECOLE FACE A LA VIOLENCE SOCIETALE ”

Comprendre et parler pour agir

LA FONDATION JEAN BOETS

Par sa grande qualification professionnelle et par sa remarquable productivité, la main-d'œuvre de notre pays constitue une richesse inégalable qu'il importe de sauvegarder. Or, il faut bien l'admettre, la désaffection des jeunes vis-à-vis de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE perdure, surtout au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, où elle touche davantage le SECTEUR INDUSTRIEL.

Ainsi donc, au moment où nous connaissons une reprise économique, nous accusons, suivant les secteurs, une pénurie plus ou moins grave d'ouvriers, d'employés, de techniciens, de gradués et d'ingénieurs hautement qualifiés.

Dès 1991, ce constat inquiétant a motivé la FONDATION JEAN BOETS à lancer une vaste campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Animée par divers responsables, diplômés et sympathisants de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, la FONDATION JEAN BOETS doit son nom à ce grand Directeur général de l'ENSEIGNEMENT de la PROVINCE de LIEGE qui, durant 20 ans après

sa retraite, a continué à défendre un enseignement qu'il a toujours servi avec autorité et compétence.

Soulignons que la FONDATION JEAN BOETS est une association sans but lucratif, INTER-RESEAUX et APOLITIQUE, dont l'action s'étend sur le territoire de la PROVINCE de LIEGE.

LES PANELS DE MIDI

Les PANELS de MIDI organisés par la FONDATION JEAN BOETS regroupent généralement des personnalités des milieux politiques, socio-économiques et enseignants, ainsi que des diplômés du technique.

Ces panels instaurent un dialogue permanent à propos de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE et sont devenus des lieux d'étude et de réflexion.

Chaque PANEL de MIDI permet de constituer un dossier de suivi, comportant une note de synthèse des échanges de vues et des documents utiles destinés à servir la PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

*

*

*

LE PANEL DE MIDI N° 19

Si chacun ne s'accorde pas sur la définition même de la violence, toutes les personnes concernées s'entendent sur le fait qu'aucune école, désormais, n'est à l'abri de ce phénomène.

Toutefois, en raison du déficit d'image dont souffre encore trop souvent l'enseignement technique, celui-ci court en sus le danger d'être désigné de façon simpliste comme le "milieu privilégié" où la rencontrer.

Aussi la FONDATION JEAN BOETS souhaite-t-elle s'inscrire dans une dynamique qui, à l'instar de nombreux projets, vise à favoriser la prévention de cette violence.

Animé par Mme Véronique DE KEYSER, Professeur à l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, le panel a débuté par quelques exposés introductifs :

- ▶ *Société, violence et école*, par Mme Véronique DE KEYSER ;
- ▶ *La prévention des violences en milieu scolaire*, par Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire ;
- ▶ *La formation des personnels enseignants à la prévention et à la gestion de la violence en milieu scolaire*, par Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

Animé par Mme Véronique DE KEYSER, le panel a alors laissé une large part aux questions-réponses et débats, de façon à permettre à tous les participants de prendre la parole, exprimer leurs avis, échanger leurs expériences.

Favoriser les échanges en offrant une occasion unique de s'informer et de se rencontrer, susciter une dynamique favorable à l'ensemble des partenaires... tels sont les enjeux du présent panel, réalisé avec la collaboration du COMITÉ PROVINCIAL DE LIÈGE POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL.

PANEL DE MIDI N° 19

La FONDATION JEAN BOETS

est heureuse de vous recevoir
ce mercredi 22 novembre 2000
dans les locaux de
la **SALLE DES ENTREPRENEURS** de **LIEGE**



Vue générale des participants



*Vues générales
des
participants*





FONDATION JEAN BOETS

PANEL DE MIDI N° 19
du Mercredi 22 novembre 2000

L'ECOLE FACE A LA VIOLENCE SOCIETALE Comprendre et parler pour agir

en collaboration avec le Comité Provincial de Liège
Pour la Promotion du Travail



Vues générales des participants





FONDATION JEAN BOETS

**PANEL DE MIDI N° 19
du Mercredi 22 novembre 2000**

“ L'ECOLE FACE A LA VIOLENCE SOCIETALE ”
Comprendre et parler pour agir

COMPTE RENDU



LES EXPOSÉS

Allocution d'accueil, par M. Phillibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'excuser M. le Député permanent André GILLES, empêché par des obligations impérieuses d'être parmi nous aujourd'hui ; croyez bien qu'il le regrette vivement.

Cela étant, bienvenue à toutes et à tous à ce 19^{ème} Panel de Midi organisé par la Fondation Jean BOETS.

Lorsque M. Paul CRESPIN, Trésorier de notre Fondation, a suggéré d'organiser un panel sur le thème de " L'école face à la violence sociétale ", avec le soutien du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail – je remercie au passage Mme Nicole DERY, Conseillère générale au Commissariat Général pour la Promotion du Travail, qui a soutenu notre initiative – lorsque ce thème a donc été proposé, j'ai répondu OUI.

Lorsque, par la suite, il m'a été demandé si un tel sujet cadrerait avec l'objectif essentiel de la Fondation Jean BOETS, qui est de promouvoir l'enseignement technique, j'ai encore répondu OUI.

Pourquoi ?

Parce que la finalité de l'Enseignement Technique et Professionnel est plurielle et ne réside pas exclusivement dans l'obtention d'un diplôme autorisant la poursuite des études. Sa finalité, outre ses dimensions formatives et éducatives, doit aussi rencontrer l'espoir qu'ont de nombreux jeunes d'accéder rapidement à un emploi. Et il est bien connu que l'inactivité, et particulièrement l'inactivité forcée, est potentiellement génératrice de violence.

Or nous vivons aujourd'hui une situation étonnamment paradoxale, lorsqu'au moment même où nous enregistrons un chômage important des jeunes, de nombreuses entreprises connaissent des difficultés pour trouver des titulaires qualifiés dans les emplois proposés.

Pour répondre à cette situation extrêmement problématique, l'Enseignement Technique et Professionnel a, de toute urgence, besoin d'élèves, en quantité et en qualité.

Pour atteindre ce but, tout en parvenant à séduire les jeunes, il faut donc convaincre les parents de confier leurs enfants à l'enseignement technique. Or, dans le choix parental, une très grande importance est accordée à la sécurité dans les écoles.

En raison du déficit d'image dont souffre encore trop souvent l'enseignement technique, de surcroît amplifié par la tendance qu'ont certains médias à alimenter les clichés faciles, la perception de la violence à l'école qu'entretient un large public se limite souvent aux seules filières techniques et professionnelles. Et cela, alors même que nous savons qu'aucun établissement scolaire n'échappe à ce phénomène.

Concernant le phénomène dans son ensemble, relevons d'ailleurs l'exemple que citait M. Bernard DEVOSSE, responsable de SOS Jeunesse, lors d'une interview accordée au journal Le Soir :

" Au journal télévisé, expliquait-il, on rapportait l'intervention héroïque d'un adolescent de 15 ans lors d'un accident aérien. Lors du même journal, presque en même temps, on annonçait qu'un jeune du même âge avait tué un électricien. Cette dernière image, le public l'a retenue ; l'autre, il l'a oubliée. "

Le public serait-il plus réceptif au mal qu'au bien ? Ou serait-ce les reportages qui auraient différemment valorisé les deux gestes ? Des questions qui soulèvent des problèmes d'interprétation délicats...

Quoiqu'il en soit, la Fondation Jean BOETS se devait de participer à une dynamique actuelle qui, à l'instar de nombreux projets, vise à favoriser la prévention de la violence en milieu scolaire.

Nous le faisons aujourd'hui en réunissant autour de cette table diverses personnes intéressées, concernées ou confrontées à cette violence afin, comme nous l'avons signalé en exergue de notre thème " *de comprendre et parler pour agir* ".

Je remercie vivement Mesdames HICTER et DONNAY d'avoir accepté de développer un des exposés introductifs de cette rencontre. Je remercie enfin Madame DE KEYSER d'avoir marqué son accord pour introduire le thème du jour et animer les débats.

Société, violence et école, par Mme Véronique DE KEYSER, Professeur à l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

Merci Monsieur CAYET. Je me présente : Véronique DE KEYSER, Professeur de Psychologie du Travail à l'Université de Liège.

Il existe au moins deux privilèges dont jouissent les Professeurs d'Université. Tout d'abord, nous ne sommes pas obligés d'être compétents dans le domaine dans lequel nous nous exprimons – heureusement – et de plus, nous avons la chance de n'enregistrer que peu de violence, actuellement, à l'Université.

Quand je dis que nous ne sommes pas obligés d'être compétents, c'est à peine une boutade. En effet, lorsqu'on m'a demandé d'introduire le panel du jour, j'ai répondu que je n'ai pas du tout travaillé, moi, sur la violence à l'école. Et on m'a dit que cela n'avait pas d'importance, dès lors qu'il s'agissait d'introduire la violence



sociétale. A franchement parler, je ne suis pas non plus spécialiste en cette matière. Aussi, pour permettre de guider quelque peu les débats, je vais vous parler en psychologue et en citoyenne, tout simplement, en observatrice de ce que tout le monde peut voir aujourd'hui.

Le premier point que je souhaiterais aborder – et je déborde largement du problème de l'école – est le spectacle de la violence. C'est vrai que nous avons l'impression de vivre dans un monde d'une violence extraordinaire. Mais, si je prends comme exemples de violence ouverte et manifeste, les affrontements, la corruption, la criminalité, je dirai aussitôt que tout cela n'est pas nouveau. Si je pense à la 1^{ère} guerre mondiale, au nazisme, à la justice de classes, aux latifundistes espagnols, au mouvement des paysans sans terre au Brésil, je dirai que nous connaissons une violence économique, physique, de guerre, depuis des siècles, peut-être depuis toujours. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, cette violence perdure. Moi qui vais fréquemment dans les pays de l'est pour mon travail, je suis par exemple horrifiée par le spectacle brutal des fortunes de la mafia russe, par la pauvreté grandissante du peuple russe. Et pourtant, là encore, rien de vraiment neuf. Alors, qu'est-ce qui change aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fait que, tout à coup, on s'en inquiète ?

Je crois qu'on peut tout d'abord observer une première chose, qui est positive. Cette violence que nous connaissons depuis toujours, elle nous semble, aujourd'hui, inacceptable. Et je crois qu'un sentiment profond, de plus en plus partagé – en tout cas dans nos pays industrialisés – nous amène à penser que nous ne pouvons plus tolérer ces formes de violence, en ce compris la violence économique, la violence de la guerre, la violence quotidienne présente dans la rue. Ainsi donc, nous ne voulons plus de cela. Et c'est probablement un message très optimiste ; ce sera d'ailleurs peut-être le seul, mais non, je pense qu'il y en aura d'autres aujourd'hui.

Le deuxième aspect nouveau est que cette violence est aujourd'hui médiatisée. On en parle partout, on la voit partout. On voit par exemple les morts en direct, à la télévision ; ces morts existaient auparavant, mais aujourd'hui on les découvre en direct. Cette médiatisation, ce spectacle de la violence représentent un phénomène important. Non pas tant parce qu'on imiterait la violence, en dépit d'études tendant à nous démontrer que les enfants reproduisent la violence qui leur a été montrée. C'est plus compliqué que ça. Par contre, la médiatisation implique que la violence peut être instrumentalisée et devient un moyen d'expression. Si vous songez au spectacle – le mot est odieux – de l'Intifada en Israël, vous méditez du même coup

sur la présence et l'importance de la caméra. Evidemment, l'Intifada n'existe pas à cause de la caméra, mais celle-ci, par sa présence même, fait que cette violence devient le moyen d'expression d'un désespoir. La violence devenue moyen d'expression grâce à et au travers de la médiatisation : voilà bien un facteur nouveau.

Le troisième élément neuf est que cette violence est individualisée et répandue en chacun de nous. La télévision nous rapportait récemment que deux enfants avaient tué un père de famille dans le métro, pour un regard en trop. Cette violence devient donc très dispersée et diffuse ; c'est elle qui survient aujourd'hui dans les écoles. Vous connaissez ce problème-là mieux que moi mais, avant de céder la parole, je voudrais encore accentuer trois points sur ce sujet, car je pense qu'ils sont importants.

Premier point en rapport avec cette violence individualisée : nous sommes tous violents. Je n'oserais pas dire que nous sommes tous des criminels en puissance, mais vous conviendrez avec moi que nous n'en sommes pas toujours très éloignés. Tout comme moi, vous avez peut-être des enfants. Peut-être avez-vous eu également un petit "deuxième", dont l'arrivée provoqua des scènes de jalousie épouvantables de la part du "premier". Et en effet, il arrive que l'aîné puisse avoir envie de tuer son frère. De même, tous, nous pouvons avoir en nous des tensions, des conflits, des désirs, qui atteignent une violence extraordinaire ; tous les psychologues le savent bien. Dès lors, lorsque nous observons la violence chez les enfants, le problème n'est pas du tout de savoir si nous avons affaire à de "mauvais" ou de "bons" enfants, puisque aussi bien nous avons tous cette violence en nous. Nous l'avons eue, nos enfants l'ont et les enfants des autres, bien entendu, l'ont aussi. Par conséquent, la violence elle-même n'est pas le réel problème. Le véritable problème est le passage à l'acte ; c'est le fait que cette violence n'est pas contenue, régulée, socialisée.

C'est le deuxième point que je souhaite développer. En fait, je vous livre ici le "cocktail" qui fait que cette violence peut exploser. Les tensions, les conflits internes peuvent être exacerbés – et également manipulés – dès lors qu'il n'y a plus de règles, plus de garde-fous. Pourquoi une telle disparition des règles ? Parce qu'elles sont rejetées, parce qu'elles sont devenues le symbole de ce qu'on déteste, ou encore parce qu'on n'a pas été capable de les fixer correctement. Enfin, il n'y a parfois plus de garde-fous – c'est une autre idée qui apparaît aujourd'hui – parce que nous sommes entrés dans quelque chose qui est de l'ordre du virtuel.

Nous vivons dans une société où, apparemment, nous pouvons être surpuissants. En apparence, tout devient possible : on peut contempler le monde entier devant sa télé, se connecter avec Tokyo via Internet, tuer à distance, faire tout et n'importe quoi. Les garde-fous, ce sont tantôt les règles des parents, tantôt les règles de l'école, tantôt, tout simplement, les règles de la réalité : cette réalité qui tend à disparaître et commence à nous échapper. Des enfants tuent aujourd'hui, sans se rendre compte de ce qu'ils font, tant il est vrai qu'ils n'ont plus le contact avec le réel. C'est un énorme problème de société, dont on commence seulement à entrevoir les effets. La virtualité qui nous entoure se révèle être un danger par rapport aux pulsions de l'imaginaire, par rapport aux tensions qui nous habitent.

Troisième point. La violence est surtout importante quand, alimentée par ces tensions et cette absence de règles, elle devient un exutoire, et qu'il n'en existe pas d'autres. Pour avoir travaillé avec des étudiants sur le hooliganisme, j'ai pu constater qu'il existe au travers de ce phénomène une forme d'affirmation de soi qui rencontre cet exutoire-là parce qu'il est médiatisé. Il convient donc de reconstruire des formes d'affirmation d'une identité autres qu'au travers de la violence.

Ces trois points sur lesquels je souhaitais insister – les tensions internes, la dérégulation et l'exutoire – sont autant d'éléments qui apparaissent négatifs. Mais nous savons très bien que ce sont sur ces points-là que nous allons pouvoir travailler pour renouer le contact : apprécier les conflits internes, réapprendre des règles, retrouver le contact avec la réalité, inventer d'autres moyens d'expression de l'identité – d'une identité qui se sent menacée. Cela, c'est le travail que vous faites probablement tous les jours, dans les écoles, en employant certainement d'autres mots que le jargon des psychologues.

J'en resterai là pour l'instant. Je pourrais encore vous entretenir d'autres aspects, comme par exemple le stress des enseignants, que j'ai eu l'opportunité d'étudier, mais nous aurons probablement l'occasion d'en reparler. Pour l'instant, nous allons donc continuer à explorer le sujet du jour avec Mmes HICTER et DONNAY.
Je vous remercie.

La prévention des violences en milieu scolaire, par Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Mesdames, Messieurs, merci de me recevoir à votre panel aujourd'hui.

Je vous dirai tout d'abord que je ne suis pas une oratrice ; je suis avant tout une praticienne et une femme de terrain. J'ai enseigné pendant 20 ans dans de très nombreuses écoles secondaires, car j'ai eu la "chance" – je mets cela entre guillemets, mais j'y crois vraiment – d'être temporaire pendant 20 ans. Je considère cela comme une chance, parce que cela m'a permis de rencontrer des publics scolaires très diversifiés, dans des contextes très différents.



Après ces 20 ans passés dans des classes, je suis devenue accompagnatrice d'équipes pédagogiques. J'ai travaillé dans un premier temps sur l'implantation de la réforme du 1^{er} degré, puis, très vite, toujours avec des équipes éducatives, sur la prévention de la violence en milieu scolaire. Enfin, depuis un an et demi, je suis plutôt devenue une personne "de dossier", puisque je travaille au cabinet de M. le Ministre Pierre HAZETTE. Je n'ai, malheureusement, plus beaucoup l'occasion de venir sur le terrain, mais lorsque j'en ai l'opportunité, je le fais encore. Voilà pour les présentations.

Il m'a été demandé de vous parler aujourd'hui de la violence en milieu scolaire – c'est un sujet extrêmement vaste. C'est pourquoi je vais plutôt vous entretenir de mon expérience et, ce faisant, des résultats d'une enquête de victimisation dont nous venons de recevoir les résultats. Cette enquête s'est réalisée dans 38 écoles en Communauté française de Belgique, tous réseaux confondus. Plus de 5.000 élèves de l'enseignement secondaire ont été sollicités, plus particulièrement des élèves de 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années d'humanités. Près de 1500 adultes travaillant dans les écoles ont également été interrogés, ce qui représente une enquête d'une envergure tout à fait considérable. C'est en fait la première fois en Belgique qu'une enquête de ce type et de cette ampleur est réalisée.

D'emblée, je vous dirai que j'ai acquis quelques convictions, qui sont profondément ancrées en moi et qui, au fur et à mesure de mon expérience, se renforcent largement.

La première de ces convictions est la suivante : aucune école n'échappe à la violence. Cela pose évidemment le problème de la définition même du mot " violence ". Si, derrière ce mot, on entend " coups et blessures ", alors je pourrais dire qu'effectivement, certaines écoles y échappent presque totalement. Mais si on prend une définition plus fine, qui part de la perception personnelle de ce qui est vécu par les individus, alors il faut vraiment avouer qu'aucune école, aujourd'hui, n'échappe à la violence. C'est évidemment important, puisque cela veut dire que dans chacun de nos établissements scolaires – qu'ils soient d'enseignement fondamental, secondaire, mais aussi supérieur – il convient de mettre en place des pistes, permettant aux élèves et aux étudiants de s'exprimer, d'exprimer leur violence interne – comme le disait Mme DE KEYSER – autrement que par des voies de fait.

Pour avoir beaucoup travaillé avec des élèves – évidemment en tant qu'enseignante, mais aussi en tant qu'accompagnatrice – j'ai eu l'occasion d'interroger de très nombreux groupes d'élèves sur leur perception des " faits ". Notez bien que je ne leur parlais pas de violence, mais leur demandais : *quels sont les faits, les comportements que vous connaissez, dans votre école, et que vous considérez comme inadmissibles ?*

Et bien, sans pour autant les citer tous, je vous dirai que ce qui arrivait en première position, c'était le racket et le " matage ". Le racket, vous en avez déjà tous entendu parler et nous sommes relativement bien informés sur le sujet ; le matage, peut-être pas. Le matage – pour utiliser ce néologisme – est un phénomène relativement récent, qui existait déjà largement en Allemagne et en Angleterre, et qui est arrivé chez nous notamment par la publicité qui en était faite. Il consiste dans le fait que, le matin, un groupe d'élèves se rassemble – pas toujours les mêmes – pour attaquer et harceler un autre élève. Le matage se différencie du phénomène du bouc émissaire, qui dure dans le temps, par son caractère ponctuel. Mais ce dernier n'enlève rien à la gravité d'un phénomène, auquel il convient d'être extrêmement attentif. J'ai rencontré des élèves qui me disaient : *Madame, je sais que je vais être la victime d'un matage, probablement dans les quinze jours qui viennent, mais je ne sais pas quand.* Je ne sais pas s'il est possible d'imaginer pleinement ce que cet élève pouvait vivre, pendant ce temps d'attente.

Le racket, tout comme le matage, sont des phénomènes qui sont extrêmement difficiles à déceler dans une école, parce qu'ils s'accompagnent évidemment de la loi du silence. C'est pourquoi je rencontre des chefs d'établissement qui me disent qu'il n'y a pas de racket ou de matage dans leur école – et ils me le disent avec une grande sincérité, parce que ces phénomènes ne sont pas dévoilés. Malgré quoi, apparemment, d'après les élèves rencontrés, ces pratiques seraient relativement fréquentes.

Cependant, je dois immédiatement ajouter que, selon l'enquête de victimisation – qui est beaucoup plus fine puisqu'elle est basée sur des questionnaires remplis de façon tout à fait anonyme par les élèves – peu d'élèves déclarent avoir été eux-mêmes victimes de racket et de matage. Cette discordance de points de vue autorise à penser que l'ampleur réelle de ces phénomènes au sein des établissements serait moindre que celle qui leur est attribuée au cours des entretiens dont nous avons jusqu'ici connaissance. Cela étant, dès l'instant où une victime de racket est connue, celle-ci doit absolument pouvoir bénéficier d'une écoute extrêmement attentive, ce qui est loin d'être évident puisque l'enfant ou l'adolescent victime préfère généralement se taire par crainte des représailles. Or, il est essentiel que cette victime puisse savoir qu'au sein de son établissement scolaire, existent des personnes prêtes à l'écouter, qui condamnent ces pratiques et vont mettre tout en œuvre pour la protéger.

Le deuxième phénomène en importance dont parlent les élèves sont les insultes, notamment à caractère raciste. Sur ce point, l'enquête de victimisation confirme toutes les rencontres que j'ai eues personnellement avec les élèves. Les insultes sont dénoncées par les élèves comme étant un phénomène qui leur fait profondément violence. Par rapport à cela, j'ai envie de dire que nous, adultes – je généralise et c'est donc épouvantablement abusif – déclarons souvent que les élèves, aujourd'hui, s'ils s'insultent régulièrement, ne considèrent pas cela comme grave. Or, c'est très exactement l'inverse qui ressort de l'enquête et des entretiens précités. Ce qui m'amène à vous dire qu'il ne faut en aucun cas banaliser cette violence verbale que nous entendons, tant il est vrai que, tout en étant extrêmement fréquente, elle est en même temps extraordinairement blessante. Mme DE KEYSER nous parlait très justement du " regard qui tue " ; quant à moi, j'ajouterai que si un regard, de même que tous les comportements que nous pourrions avoir, peuvent tuer, les mots aussi peuvent anéantir. Je crois que c'est vraiment important à retenir.

Le troisième phénomène que dénoncent les élèves sont ce qu'ils appellent les "injustices". Qu'appellent-ils injustices ? Ce sont tous les comportements qu'ils jugent arbitraires, au sein des établissements scolaires. Par exemple, tel règlement est appliqué de telle manière pour telle personne et ne l'est pas pour une autre. Là encore, ce phénomène est dénoncé comme un des faits qui leur fait violence de façon extraordinairement forte.

Arrivent en quatrième position les bagarres et les coups et, très loin derrière, les vols.

A ce stade, il est extrêmement intéressant de voir quel est le point de vue des adultes, lorsqu'on leur pose la même question : *quels sont les comportements que vous considérez comme étant inadmissibles dans une école ?* Ont-ils la même perception ? Et bien, on constate que les adultes constituant l'équipe éducative dénoncent, en premier lieu, les bagarres et les coups. En deuxième position, ils relèvent les insultes. En troisième position, ils parlent de la démotivation des élèves – phénomène auquel les élèves ne font quant à eux jamais allusion. En quatrième position vient le vol. Si je m'attarde sur cette différence de perceptions, c'est évidemment parce que c'est là-dessus qu'il me paraît utile de travailler. Tout semble montrer que nous n'allons peut-être pas, en tant qu'adultes, accorder toute l'importance nécessaire aux faits que les élèves considèrent comme étant particulièrement blessants. En soi, une telle analyse me semble déjà être une première voie importante à explorer.

Revenons maintenant aux résultats d'ensemble de l'enquête de victimisation pour dire que, globalement, celle-ci révèle que nous n'avons pas une école en guerre. On recense bien évidemment des faits graves – j'appelle "faits graves" des faits qui méritent d'être portés au pénal – mais ils sont quantitativement peu nombreux. Par contre, sont en effet très largement répandus, tous les phénomènes d'agressions verbales. L'enquête nous révèle que nous devons nous y arrêter, parce que ceux-ci engendrent chez les élèves un sentiment d'insécurité d'une part, mais aussi un sentiment de révolte d'autre part. Et ce dernier peut de toute évidence aboutir à une expression qui, elle, se transformera en une expression physique de la violence - celle que nous craignons le plus.

Tout en vous rappelant que cette enquête ne concerne que l'enseignement secondaire, je vous dirai aussi, très brièvement, que l'ensemble des phénomènes de victimisation observés se situent majoritairement au niveau du 1^{er} degré. Ceux-ci

décroissent de façon très significative avec l'âge. Cela nous indique clairement une autre piste, à savoir que nous devons être infiniment plus attentifs à l'encadrement à aménager au 1^{er} degré.

Autre tendance lourde : c'est parmi les garçons qu'on dénombre simultanément le plus grand nombre de victimes et d'auteurs. Ce constat a déjà maintes fois été attesté par d'autres études et est encore confirmé par une enquête tout récemment effectuée en Suède.

Tout en interrogeant les élèves et les adultes sur les faits dont ils étaient victimes, nous leur avons demandé s'ils en étaient victimes au sein de l'école, aux alentours de l'école, ou en dehors de l'école. Je précise que nous n'avons en aucun cas voulu investiguer dans les familles ou les sphères strictement privées. Les résultats montrent que la victimisation est infiniment plus fréquente en dehors de l'école qu'à l'intérieur.

Nous avons vu que l'âge est une variable importante. Un autre paramètre qui intervient est la relation avec l'équipe éducative ; c'est encore une autre piste sur laquelle on peut travailler. Ainsi donc, lorsqu'en fonction de leurs propres items, les élèves estiment qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les adultes au sein de l'établissement scolaire, on recense peu de phénomènes de victimisation. Autrement dit, dans ces écoles, les élèves jugent les relations existantes entre eux et les adultes plutôt respectueuses : ils ressentent les comportements des adultes équitables à leur égard, les adultes leur semblent ouverts au dialogue vis-à-vis d'eux-mêmes, ils se sentent soutenus par l'équipe éducative.

Autre critère influent, sur lequel nous n'avons pas vraiment pris, ce sont les relations avec les parents.

Enfin, trois paramètres également importants sont :

- la proportion d'élèves non nés en Belgique (ce qui ne veut pas dire que ces élèves sont étrangers) ;
- le taux de redoublement à l'intérieur de l'école ;
- la proportion d'élèves provenant de milieux socio-économiquement défavorisés.

Mais attention, il convient d'être extrêmement prudent en disant cela, surtout à l'extérieur de l'école. En effet, il n'existe aucun lien avéré entre le fait d'appartenir à un de ces trois groupes et le fait d'être victime ou auteur. Il faut à cet endroit être très clair : aucun de ces élèves n'est " plus violent " ou " plus victime ".

Par contre, en terme de ce qu'on pourrait appeler un " effet-établissement " – la nuance est importante – on s'aperçoit que, dans les écoles où il y a une grande concentration d'élèves non nés en Belgique, ou un nombre important d'élèves en situation de redoublement, ou encore une proportion importante d'élèves issus de milieux défavorisés, on dénombre plus de faits de victimisation qu'ailleurs.

Dès lors, il me paraît évident qu'un parallèle doit être fait avec nos écoles en discrimination positive* – encore une fois, il ne s'agit aucunement d'établir un lien direct par rapport aux élèves, mais bien par rapport à un effet-établissement. Cela pose le problème de l'hétérogénéité – ou, par opposition, de l'homogénéité – de nos écoles. Au regard de cette enquête, est-ce que nous ne devrions pas réfléchir très sérieusement à un mélange des populations ? Autrement dit, ne devrions-nous pas favoriser, autant que faire se peut, l'hétérogénéité de nos publics scolaires et ce, à tous les niveaux ? Je pose ces questions non pas au nom du Ministre, mais en mon nom propre, après avoir pris connaissance de ces résultats. Il me semble que nous devrions peut-être y réfléchir ensemble, ici même.

Tout à l'heure, M. CAYET a introduit le sujet du jour en rappelant que la Fondation Jean BOETS était particulièrement attentive au développement des filières techniques et professionnelles. En comparant les enseignements général, technique et professionnel, l'enquête révèle que la filière dans laquelle apparaît le plus de grand taux de victimisation est la technique de qualification – et non pas la filière professionnelle ou les cefas (centres d'éducation et de formation en alternance), comme certains auraient pu s'y attendre. Toujours en terme d'effet-établissement, les écoles dans lesquelles le taux de victimisation est le plus élevé sont donc les écoles dans lesquelles n'existent que les filières qualifiantes. A contrario, les écoles dans lesquelles sont regroupées toutes les filières sont celles qui enregistrent le moins de faits de victimisation. A nouveau, des questions importantes se posent, qui méritent réflexion. Ce faisant, il ne faudrait certainement pas se dire que nous devons à tout prix nous lancer dans cette voie, mais c'est en tout cas une réalité qui mérite toute notre attention. Je vous remercie.

* Discrimination positive : distinction opérée au bénéfice d'établissements ou implantations d'enseignement ordinaire fondamental et secondaire, organisés ou subventionnés par la Communauté française, sur la base de critères sociaux, économiques, culturels et pédagogiques. – in *Décret du 30 JUIN 1998. – Décret visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.*

La formation des personnels enseignants à la prévention et à la gestion de la violence en milieu scolaire *, par Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

De quelques pistes d'intervention permettant de faire face aux incivilités rencontrées dans les écoles.



La formation à la prévention et à la gestion des comportements agressifs ne peut être menée

uniquement au cours de la formation initiale : la formation continue et l'expérience de terrain doivent aussi jouer leur rôle.

L'insécurité et les micro-violences sont devenues difficiles à supporter pour les personnels enseignants.

Réfléchir en groupe avec les membres de l'équipe éducative et pédagogique de son école – ou avec la direction, les enseignants et les éducateurs d'autres établissements dans un centre de formation – permet de faire face, de manière plus sereine, à des situations scolaires difficiles.

Prendre appui sur toute le communauté éducative au sein de son établissement peut, en effet, s'avérer très positif et apporter des repères stables. Par ailleurs,

* synthèse de l'exposé réalisée par Mme Arlette DONNAY

constituer des équipes venant d'horizons différents, amenées à se rencontrer au sein d'un centre de formation, facilite la mise en place de réseaux de coopération entre écoles.

En ce qui concerne la formation continue, l'étude de situations réelles, l'analyse de mini-cas, les jeux de rôles, les simulations, les discussions de groupe et les apports théoriques permettent d'apprendre à gérer les incivilités vécues au quotidien.

Toutefois, il y a des conflits et des violences qu'une personne seule est impuissante à gérer, indépendamment de son tempérament et de son expérience professionnelle.

Dans les cas extrêmes, elle est contrainte de faire appel à l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi qu'aux sanctions éducatives du règlement d'ordre intérieur de l'établissement.

Il va de soi que ces mesures doivent être comprises et acceptées par les élèves. Le suivi rapproché des offenseurs est, dans cet ordre d'idées, de loin préférable à leur exclusion. Du moins quand c'est possible.

Parmi les répliques pédagogiques appropriées, la médiation par les pairs, un partenariat avec les parents et le recours à des personnes-ressources extérieures sont recommandés, et ce dans le but d'améliorer la communication entre les acteurs de la communauté éducative.

Cependant, la relation personnelle adulte-adolescent, qui maintient la qualité du lien pédagogique et éducatif, reste évidemment possible. Elle doit s'appuyer sur trois points :

- l'équipe pédagogique, pour gérer la dynamique relationnelle de la classe ;
- l'analyse réflexive de la pratique, individuellement ou avec les collègues ;
- la rencontre, nourrie d'une indispensable empathie adulte-adolescent.

Formations

Deux formations sont proposées par l'ASBL Ceforad (Centre d'étude et de conception de formation d'adultes) :

1. Prévention et gestion des situations difficiles et de la violence en milieu scolaire ;
2. R.O.I. (Règlement d'ordre intérieur) et LOI. Codification des comportements infractionnels en milieu scolaire.

Dans la violence qui envahit l'école, qu'est-ce qui relève des manquements au règlement et de l'infraction pénale ? Quelles sont les sanctions pertinentes et formatrices ? Et nous adultes, sommes-nous toujours à l'abri de ces dépassements ?

Objectifs

L'objectif général de ces deux formations est de prévenir et de gérer les incivilités en milieu scolaire. S'étalant sur cinq jours chacune, ces deux formations complémentaires s'adressent aux chefs d'établissement, aux enseignants et aux éducateurs de l'enseignement secondaire – ordinaire et spécialisé – ainsi qu'aux médiateurs scolaires. Et elles peuvent être adaptées à l'enseignement primaire. Sans oublier les futurs enseignants (instituteurs, régents et licenciés).

Quant aux objectifs spécifiques, ils visent à :

- développer la capacité des enseignants à partager leur expérience pour vivre sereinement dans les classes ;
- éviter l'apparition de situations qui empêchent ou perturbent l'apprentissage en proposant des pistes et des répliques pédagogiques aux personnels enseignants ;
- gérer au mieux en équipe ces situations quand elles surviennent.

Méthodologie

La méthodologie favorise la mise en situation et l'implication des participants (jeux de rôles, analyse de cas, simulations et discussions de groupe) avec un souci constant de répondre aux demandes du groupe et à son évolution. Dans cette perspective, les échanges sont nécessairement interactifs. Par ailleurs, des outils pédagogiques utilisables sur le terrain sont proposés, tandis que d'autres sont construits par le groupe lui-même en fonction de ses besoins et font l'objet d'échanges entre participants.

Programme de la première formation

- 1^{ère} journée Développer des habiletés prosociales.
- 2^{ème} journée Améliorer son profil relationnel : quelles stratégies efficaces ?
- 3^{ème} journée Des règles plutôt que des normes.
Le conflit n'est pas la violence.
Stratégies de prévention et de gestion de la violence scolaire.
- 4^{ème} journée Stratégies d'accompagnement de la victime et de l'opresseur.
- 5^{ème} journée Elaboration d'un projet d'établissement de la prévention et de la gestion des incivilités, s'insérant dans une organisation en réseaux.

Programme de la seconde formation

(en collaboration avec le Service de Médiation scolaire
du Contrat de Sécurité de la Ville de Liège)

- 1^{ère} journée R.O.I. et LOI : la LOI
Les manquements au R.O.I. et les infractions pénales commises par les élèves.
- 2^{ème} journée R.O.I. et LOI : le R.O.I.
Le caractère criminel de certains comportements d'élèves.
Les manquements au R.O.I. et les infractions pénales de l'équipe pédagogique.
Aménagement des R.O.I. des participants.
- 3^{ème} journée Agressions et lieux potentiels d'agression.
Les lieux d'insécurité objective et subjective.
- 4^{ème} journée Etre victime de délits.
Comment réagir face à une agression ?
Informations pratiques.

5^{ème} journée Le point de vue des juristes.
Comment inculquer aux élèves le respect des règles communes à l'école ?
Comment faire régner la justice dans les établissements scolaires ?
Comment faire face à la criminalité organisée ?
Violence et accidents du travail à l'école.

Raisons d'être de R.O.I. et LOI

Parce que l'ensemble de la communauté éducative n'a pas toujours conscience du caractère infractionnel de certains comportements, un parallélisme est dressé entre les règles de la vie scolaire (le R.O.I.) et la vie en société (la LOI).

Sont ainsi abordées les abstentions coupables – la non-assistance à personne en danger –, la sanction éducative et les circonstances influençant la réprimande.

Le point de vue des juristes spécialisés en droit scolaire et en accidents du travail n'est pas oublié. Car lutter contre les incivilités, c'est aussi affirmer la place du droit à l'école.

Les intervenants sont : Arlette Donnay, Licenciée en formation d'adultes de l'Ulg et Jeanne-Françoise Meurisse, Licenciée en criminologie de l'Ulg.

Vidéogramme de formation

Signalons enfin que le Céforad, en collaboration avec le Service Médiation scolaire du Contrat de Sécurité de la Ville de Liège, le LEM (Laboratoire d'Enseignement Multimédia de l'Ulg) et le CIFFUL (Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Ulg) propose le vidéogramme de formation " La règle et la loi – scènes de la vie quotidienne à l'école ".



LE COMPTE RENDU DES DÉBATS

Mme Véronique DE KEYSER, Professeur à l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Merci à Mmes HICTER et DONNAY pour leur exposé.

Mme HICTER a dressé pour nous un excellent constat sur la situation actuelle dans les écoles ; je la remercie de nous avoir fait part des très récentes recherches en la matière. Avec Mme DONNAY, nous avons déjà pu entamer quelques pistes de réflexion et d'action.

Je lancerai maintenant un appel aux personnes qui jouent un rôle de médiation actif dans les écoles, car nous n'avons pas encore entendu ce point de vue. Je pense à Alice XHAARD, à Betty LUDWIG, à d'autres encore, qui ont une large expérience dans les établissements et qui pourraient peut-être, en quelques mots, nous raconter ce qu'ils font. Des apports peuvent certainement encore venir du côté de la salle, avant même d'avoir des questions plus précises à poser aux deux oratrices.

Mme Alice XHAARD, Médiatrice, Contrat de Sécurité de la Ville de Liège

Je suis médiatrice à l'École de Beauvoir depuis fin avril et suis engagée dans le cadre du Contrat de Sécurité de la Ville de Liège.

La médiation à l'école représente certainement pour moi une perspective très intéressante, mais c'est aussi quelque chose de très difficile. Notamment parce que cela change complètement nos représentations habituelles, en risquant, par exemple, de casser la relation d'autorité qu'entretiennent professeurs et élèves. En fait, la médiation scolaire remet pratiquement en question tout le système – classique, traditionnel – de l'enseignement.

Premier constat : les élèves sont très ouverts au dialogue pour rechercher des solutions aux problèmes existants et ce, même s'ils manquent bien souvent de créativité. Quand je leur demande "quelles sont les solutions que vous pourriez trouver entre vous ? comment pourriez-vous gérer tel conflit ensemble ?", ils sont souvent bloqués et n'entrevoient guère de réponses. Mais, à leur décharge, il faut préciser qu'une telle démarche ne leur est pas familière.

Les professeurs, quant à eux, appréhendent souvent la médiation comme une pratique dangereuse. Tout d'abord parce qu'ils préfèrent se dire : "Je suis la personne la plus apte à gérer ma classe". Ce qui, en un sens, est tout à fait vrai. C'est bien eux qui connaissent le mieux leur classe et sont en quelque sorte "au premier rang". Il ne leur est donc pas aisé de se dire : "Je vais demander de l'aide car j'ai vraiment un problème". J'ai d'ailleurs l'impression que ce n'est pas non plus une pratique très répandue dans la vie courante.



Autre difficulté : la médiation avec un groupe-classe. Autrement dit, s'il s'agit de gérer un conflit entre deux élèves, ça marche plutôt bien et peut vraiment donner des résultats efficaces. Un conflit entre un élève et un professeur est déjà beaucoup plus délicat et ce, même s'il existe des professeurs très ouverts – il faut le souligner. Enfin, lorsqu'un conflit se manifeste entre un professeur et une classe entière, alors là, ça devient extrêmement difficile. Personnellement, c'est donc par rapport à ce dernier genre de situations que j'ai rencontré les plus grandes difficultés.

Mme Betty LUDWIG, Service de Médiation scolaire, Enseignement de la Province de Liège

Je travaille dans les écoles de l'Enseignement la Province de Liège et fais partie du Service de Médiation scolaire. C'est un service inter-réseaux, qui dépend directement de M. Jacky LEROY, Directeur général de l'Enseignement obligatoire. Je pense donc pouvoir, du moins partiellement, m'exprimer au nom du service. Toutefois, je ne sais pas trop si je vais compléter ou contredire le témoignage d'Alice XHAARD.



L'essentiel de mon travail s'effectue avec les écoles en discrimination positive. En ce qui me concerne, je ne pratique guère la médiation de conflits et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, je ne suis pas psychologue et j'ai donc certaines réticences à entrer dans quelque chose de trop "individuel", qui dépasse mes compétences. C'est pourquoi, en pareille situation, je préfère avoir recours aux Centres PMS (Centres Psycho-Médico-Sociaux). Ensuite, comme je travaille sur plusieurs écoles, il m'est difficile de bien cerner les situations en cas de conflits de classes, impliquant tel ou tel élève. Dès lors, l'essentiel de mon action consiste à travailler préventivement, en contribuant à installer un "esprit de médiation" dans les écoles. Je travaille donc par personnes interposées : avec des professeurs et des élèves, avec la direction, avec les éducateurs. Une des voies que je considère personnellement parmi les plus porteuses consiste ainsi à susciter et réaliser des projets en équipe. Je me permets de préciser à nouveau que, par "équipe", j'entends les professeurs, les élèves, les éducateurs, mais aussi et peut-être surtout la direction. Pour qu'un projet réussisse, la direction ne peut se contenter d'être indifférente : elle doit idéalement être présente, participante et véritablement

porteuse du projet, au même titre que les autres partenaires.

Au travers de ces diverses activités, qui peuvent aller de l'atelier d'écriture à la musique, en passant par un travail sur les règles, ou encore un tournoi – ça dépend de nombreux facteurs –, on peut déjà désamorcer pas mal de conflits. Parce qu'on se parle, parce que des compétences nouvelles sont découvertes, parce que les élèves ne se sentent plus en situation scolaire mais peuvent montrer et développer leurs talents dans différents domaines. Et, croyez-moi, ils en ont ! Et ils en ont beaucoup ! Ce qui m'amène à dire que mon problème principal – celui que moi je rencontre – est d'entraîner le plus d'adultes possible dans l'aventure. Avec les adolescents, pas de problème : ils sont preneurs tout le temps. Avec les adultes, on constate une grande crainte, qui n'est autre que la peur de " se casser la figure " ! Et on a bien sûr une chance sur deux de se la casser. Mais j'ai envie de dire que, comme on se la casse déjà au travers des méthodes traditionnelles, je ne vois pas ce qu'on risque de plus. Je crois donc très sincèrement qu'il faut toujours essayer. Selon moi, le métier d'enseignant est un métier à risques : non pas parce qu'il faut avoir peur des élèves, mais parce qu'il faut innover. Et quand on innove, il arrive parfois que l'on se trompe. Dois-je préciser que le contraire me semblerait suspect ?

Cela étant, j'aurais également souhaité réagir aux propos de Mme DE KEYSER, lorsqu'elle a dit : "*nous avons la chance de n'enregistrer que peu de violence, actuellement, à l'Université*". Je ne suis pas tout à fait d'accord. A mon sens, on y rencontre peut-être moins de violence de la part des étudiants, mais la violence de l'institution me paraît quand même particulièrement présente : ce n'est pas " massacre à la tronçonneuse ", mais c'est encore trop souvent " jeu de massacre ". Et je ne peux m'empêcher de penser qu'il serait certainement utile de travailler – permettez-moi l'expression – sur les futurs éducateurs, qu'ils soient de l'école normale ou universitaires, pour qu'ils transmettent des valeurs positives de respect, de découverte et d'écoute. Exprimé d'une façon plus générale, il m'apparaît essentiel de travailler aussi sur les formateurs – et pas seulement avec les jeunes, en attendant d'eux qu'ils soient adultes à la place des adultes.

Merci pour ces interventions.

Je pense que plusieurs pistes ont été lancées. On a dit : "*travailler sur les règles*", "*créer des projets ensemble*", ... Je voudrais ajouter qu'au-delà des problèmes de violence propres à l'école, ce que disent aujourd'hui à peu près toutes les recherches, en psychologie, sur la violence, c'est qu'à partir du moment où on parvient à construire un projet ensemble – sur pied d'égalité, c'est cela qui est important – à ce moment-là, on désamorce la violence. C'est vrai dans l'école et c'est vrai partout. Je pense que c'est un point extrêmement important à retenir. Reconstruire quelque chose sur pied d'égalité – que ce soit un atelier d'écriture, un projet de vacances quelconque – c'est le meilleur moyen que l'on connaisse actuellement pour désamorcer la violence.

Concernant la violence à l'Université, Mme HICTER a également attiré mon attention sur la définition même de la violence, pour nuancer mon propos. Je préciserai donc que si on y rencontre moins de violence ouverte, d'autres formes de violence sont présentes. Et c'est vrai qu'une violence subtile de la part des enseignants universitaires a longtemps perduré. J'aimerais toutefois ajouter que, depuis quelques années, les choses changent, dans la mesure où il existe maintenant, à l'Université, des structures et des services de médiation. Le temps où certains professeurs busaient inconsidérément tend à disparaître : des discussions et des contestations de la part des étudiants sont désormais possibles au travers de ces structures d'appel et de médiation. Au risque de connaître des dérives nouvelles.

Vous n'ignorez pas qu'aujourd'hui des étudiants viennent avec leur avocat à l'examen. Ça peut paraître amusant, mais cela a pour effet pervers qu'on interroge de plus en plus souvent les étudiants avec des QCM (questionnaires à choix multiples) de type binaire. Blanc versus noir ! Parce qu'on a peur des appels, des recours, des contestations, etc. Or, il est bien évident qu'on ne saura jamais comment un étudiant pense le monde et le cours, si sa pensée est cohérente – en bref, ce qu'il vaut – avec un QCM. L'Université est donc confrontée à ses propres dérives et ses propres problèmes. Nous en sommes aujourd'hui parfaitement conscients et nous allons devoir trouver des réponses.

Maintenant, si vous êtes d'accord, je crois que nous pourrions revenir aux exposés proposés par nos oratrices. Beaucoup de thèmes ont déjà été abordés, que ce soit

en termes de constats ou de pistes d'action : *l'hétérogénéité des écoles, faut-il ou non oser être répressif, etc.* C'est maintenant à vous de rebondir.

M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS



Mme DONNAY a parlé de loi. Nous savons tous que lorsqu'un adulte enfreint cette loi, il est supposé encourir une peine. Dans le contexte scolaire, cette peine est-elle appliquée ? Voilà ma question ; elle est courte.

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

Ma collaboratrice Jeanne-Françoise MEURISSE est certainement mieux placée que moi pour répondre à cette question. Je lui cède immédiatement la parole.



Je préciserai d'emblée qu'à travers nos formations, un de nos objectifs est de travailler sur les règlements d'ordre intérieur des écoles, de façon à ce qu'ils puissent effectivement être appliqués sans susciter ce sentiment diffus d'injustice qu'on rencontre parfois. Car il est vrai que des élèves commettant des faits équivalents sont trop souvent sanctionnés de manière différente, sans autres explications.

Maintenant, il est clair que ce n'est pas à nous d'appliquer ces règlements. Mais nous pouvons former les personnes concernées pour leur faire intégrer les notions de loi qui vont leur être utiles. Nous pouvons travailler avec eux sur les règlements, de manière à garantir une objectivité maximale au niveau des sanctions et afin que ces sanctions soient plus éducatives que répressives. Notre propos est donc surtout axé sur la

sanction éducative, telle que la " sanction-réparation ".

Progressivement, on devrait ainsi parvenir à établir un règlement-type le plus complet possible, avec éventuellement – pourquoi pas – une échelle des peines qui le nuancerait en fonction des circonstances entourant le fait commis. Les peines encourues continueraient à être plus ou moins sévères suivant les cas, mais seraient cette fois écrites noir sur blanc, de façon à ce que chacun sache, dans tous les cas, à quoi il s'expose lorsqu'il enfreint le règlement.

Je voudrais ajouter à cela quelques remarques.

D'une part, il est évident que la loi s'applique à tout le monde, que ce soit aux adultes ou aux adolescents. La loi – et quand je parle de loi, je fais par exemple référence au code pénal – s'applique à tous. Par ailleurs, lorsqu'on regarde le code pénal, on constate que les sanctions s'appellent des "peines" quand elles s'appliquent aux adultes et deviennent des "mesures" lorsqu'elles s'appliquent aux mineurs. La différence est de taille. Pourquoi ? Parce que le législateur a estimé qu'un adulte était responsable de ses actes : c'est bien pour cette raison qu'on lui applique des peines et qu'il passe en correctionnelle. Le législateur a par contre estimé que le mineur était en période d'apprentissage, en ce compris pour les comportements, et notamment pour les comportements infractionnels. Aussi a-t-il estimé que ce mineur devait apprendre la loi et qu'on allait lui appliquer des mesures éducatives.

Si nous raisonnons maintenant par analogie avec l'école, quelle est la loi ? Cette loi, elle est bien évidemment externe, mais elle comprend également des règlements. S'il existe toute une série de situations qui peuvent se négocier avec les enseignants et les élèves, nous sommes malgré tout tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur élaboré par chaque pouvoir organisateur. Ça me paraît être une précision importante. S'il appartient à chaque établissement scolaire d'amender ce règlement – je dirais de l'ajuster à son propre terrain – cette démarche ne peut bien sûr se faire que dans le respect du règlement d'ordre intérieur du pouvoir organisateur. Autrement dit, en tant que chef d'établissement, je n'ai aucunement le droit de bouleverser complètement ce règlement d'ordre intérieur, mais, par ailleurs, je dois pouvoir effectivement y ajouter des spécificités qui sont en adéquation avec les spécificités du terrain. Par analogie au code pénal, le règlement d'ordre intérieur va lui aussi décrire toute une série de comportements jugés inacceptables au sein d'un établissement scolaire. Dans le même temps, il va stipuler les mesures éducatives que cet établissement doit prendre, pour aider l'élève à ne plus commettre ces comportements qu'on pourra appeler dans ce cadre infractionnels. Donc, d'un côté, les mesures éducatives sont bien évidemment fixées ; d'un autre côté, les établissements scolaires et les équipes éducatives peuvent aussi faire preuve de créativité en la matière, pour autant que celle-ci ne soit pas totalement débridée ou fantaisiste. Si nous prenons l'exemple de l'exclusion – une mesure qui n'est pas particulièrement "éducative", quoique

dans certains cas elle peut l'être – il va de soi qu'il s'agit bien évidemment d'une mesure ultime, qui doit impérativement répondre à une des procédures extrêmement strictes qui lui correspondent – et il n'est pas question d'y déroger.

Pour en revenir aux mesures éducatives, de type "mesures de réparation" que Mme MEURISSE évoquait tout à l'heure, ce sont certainement des mesures à partir desquelles l'élève peut sentir qu'il a à nouveau sa place dans la société scolaire et ce, parce qu'il a pu réparer le fait commis et qu'il a pu poser un acte qui le réintroduit. Ce sont de toute évidence les mesures qui sont les plus pertinentes aujourd'hui.

M. Christian BENTEIN, Directeur, Aide à la Jeunesse

Je suis Directeur de l'Aide à la Jeunesse pour l'arrondissement de Verviers. Je souhaitais intervenir dans le sens des considérations qui viennent d'être faites. Je ne vais donc pas répéter ce qui a été dit, mais je crois qu'il serait tout à fait souhaitable de rappeler ces principes de base au niveau des écoles.

Je tiens quand même à signaler que si un fait infractionnel "sort de l'école" – ne fût-ce que parce que les parents d'un enfant qui a par exemple été racketté vont à la gendarmerie – un procès verbal sera soumis au parquet de la jeunesse. Dans pareil cas, je crois qu'il est important que l'école se fasse connaître, afin que l'enfant ne se fasse pas punir trop lourdement, de deux côtés à la fois. Aussi suis-je convaincu qu'il est important de collaborer à ce niveau-là.

Je rappelle également que, tant que



l'enfant n'a pas atteint ses dix-huit ans, il est considéré immature, ce qui signifie que ce sont les parents qui sont censés assumer. Par rapport à cela, c'est vrai que notre tâche n'est pas toujours aisée, car tous les parents ne sont pas particulièrement coopératifs dans certaines situations. J'ajouterai même que lorsque l'école, le Service d'Aide à la Jeunesse ou d'autres organismes se tournent vers ceux qui pourraient appuyer leur requête quant au renforcement de la responsabilité des parents, ils ne sont pas toujours soutenus par la justice elle-même. Je tenais à le préciser, parce que ça pose véritablement problème. Quand un enfant ne va pas à l'école, les parents sont en principe responsables. Or, depuis trente ans que je travaille dans ce domaine, je ne sais toujours pas, dans les faits, quelles sont les sanctions que l'on peut prendre vis-à-vis des parents, alors même qu'elles existent.

M. José DELRE, Directeur, ICADI – Enseignement de la Ville de Liège



J'entends bien que nous ne devrions idéalement plus donner de sanctions à caractère répressif et leur préférer ce qu'on appelle aujourd'hui des "mesures éducatives". Néanmoins, j'aimerais poser une question : pourrait-on nous éclairer quant aux mesures autres que l'exclusion que nous devrions prendre, puisque nous semblons manquer cruellement d'imagination dans les mesures de réparation ?

De fait, comment peut-on imaginer la mise en œuvre de mesures réparatrices, dans des établissements qui sont relativement privés de personnel – et chaque année un peu plus. S'il est réellement permis de concevoir toutes sortes de situation, on pourra donc sans peine imaginer celle dans laquelle se trouvent des établissements qui, comme

le mien, ont perdu la discrimination positive suite aux enquêtes que chacun connaît bien ici. On pourra aussi se poser la question de savoir comment on pourrait motiver les professeurs eux-mêmes à utiliser d'autres mesures ?

Toujours est-il que dans mon école, lorsque se produisent des attitudes très graves telles que celles décrites tantôt – comme le racket ou le racisme – j'exclus et j'exclus très durement. C'est, jusqu'à présent, la seule façon qui m'ait permis de ramener une paix relative dans l'établissement.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Dans des cas extrêmement durs, comme ceux que vous venez de souligner, il est bien évident que vous avez tout à fait raison. Et je vous rejoins pleinement quand vous dites que, dans certains cas, l'exclusion – qui doit rester, je le répète, une mesure ultime – s'avère être la seule possibilité.

Lorsque je parle d'imaginer des mesures réparatrices, je ne dis pas que c'est à l'enseignant de le faire, mais bien à l'équipe éducative, dans le sens le plus large possible, à savoir une équipe composée à la fois des membres de la direction et du pouvoir organisateur, des enseignants, des médiateurs – quand l'école a la possibilité de faire appel à un médiateur – mais aussi, au risque de surprendre certains, des partenaires extérieurs tel que le Service d'Aide à la Jeunesse, qui peut dans certains cas donner des pistes. En effet, on ne trouvera jamais de telles mesures en claquant dans les doigts et en se disant : *"Tiens, maintenant, on va essayer de trouver une telle formule"*. C'est au contraire une longue réflexion à avoir au sein de l'établissement scolaire. J'ajouterai encore, par rapport à cela, que les jeunes eux-mêmes peuvent aussi nous donner des pistes. Quand on demande à des jeunes, par rapport à un fait commis, ce qu'ils estiment pouvoir mettre en place pour réparer, je vous assure qu'ils peuvent apporter des éléments de réponse. C'est une autre voie possible – pas toujours praticable, bien sûr, mais qui peut se révéler porteuse.

Je sais aussi que nous nous trouvons parfois devant des jeunes qui sont réellement en crise – nous le savons tous – et devant lesquels nous nous sentons complètement démunis, même si nous faisons appel à une équipe très large. Pour ces jeunes-là, vous me permettrez de revenir une nouvelle fois à ce que prévoit le

législateur – vous m'en excuserez, car je suis plongée là-dedans pour l'instant. En effet, dans le décret "discrimination positive", dans sa partie "prévention violence", le législateur a élaboré deux possibilités, contenues dans les articles 30 et 31. Ces deux articles fort importants permettent d'éloigner de l'école un élève qui se sent en complète rupture avec le monde scolaire – ou que le monde scolaire sent en complète rupture avec lui-même, bien entendu. Ils permettent de le guider vers un organisme qui pourra le prendre en charge, pendant une période limitée, de façon à le réorienter dans son cursus scolaire et psychosocial. Jusqu'il y a peu, ce type d'organismes avait quasiment disparu, puisque nous avons perdu, l'an dernier, celui installé à Bruxelles. Nous l'avons maintenant remis sur les rails et, à partir du mois de janvier – c'est un scoop – nous en aurons cinq : deux à Bruxelles et trois en Région Wallonne (à Liège, à Namur et dans le Hainaut).

Une telle impulsion a été donnée, tant il paraît extrêmement important que les écoles puissent progressivement collaborer de très près avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Ces deux secteurs que sont le secteur scolaire et le secteur de l'Aide à la Jeunesse travaillent aujourd'hui sur des voies qui sont pratiquement trop différentes que pour pouvoir réellement coopérer. Le secteur de l'Aide à la Jeunesse ne travaille "que" – j'utilise les guillemets, car c'est évidemment énorme – sur l'aide consentie. Que l'on se comprenne bien, j'entends par là qu'en fonction du décret de 1991, les actions prestées par l'Aide à la Jeunesse sont, au départ, exclusivement menées sur base de l'aide consentie. Dans les écoles, nous ne travaillons évidemment pas qu'avec des personnes volontaires, ne fuisse que parce qu'il y a l'obligation scolaire. Nous avons donc une autre logique de travail. Voilà pourquoi, ce que nous essayons maintenant de mettre en place, c'est précisément cette nécessaire connaissance réciproque des terrains, de façon à pouvoir mieux travailler ensemble. Cette politique que nous souhaitons installer n'est bien sûr pas LA réponse – parce qu'il n'y aura jamais UNE réponse – mais c'est une voie à poursuivre. Elle représente une possibilité, qui est désormais offerte à la fois au secteur de l'Aide à la Jeunesse et à la fois au secteur de l'enseignement.

Je terminerai en insistant sur le fait que, lorsqu'on met en place des mesures de type réparatrices, il est exact que cela nécessite un investissement personnel de toute l'équipe infiniment plus grand – il faut le reconnaître – que des mesures d'exclusion. C'est évident. Mais disons-nous que chaque fois que nous excluons un élève d'une école, nous envoyons le "problème" dans une autre école. C'est une autre évidence et ce, même lorsque nous n'avons plus que cette solution.

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

Concernant l'exclusion – et je sais qu'il existe des cas extrêmes où on ne peut plus faire que cela – je voudrais simplement insister sur ce qui vient d'être dit. Face à une telle mesure, nous ne pouvons plus ignorer que l'élève que nous excluons va très probablement se retrouver dans un type d'établissement accueillant d'autres élèves qui ont également été exclus. A ce propos, je n'oublierai jamais la formation à laquelle je participais avec une enseignante qui était au bout du rouleau, parce qu'elle ne travaillait plus qu'avec des élèves de ce type. Or, rappelons-nous qu'en début de séance, Mme HICTER nous invitait à veiller à ce que nos écoles soient davantage hétérogènes. Et c'est bien là le danger auquel contribue inmanquablement toute mesure d'exclusion, en ruinant à terme les possibilités de créer un environnement plus favorable à la prévention de la violence. C'est un aspect du problème qui me semble être fondamental.

M. Paul WILLEQUET, Directeur, Ecole Polytechnique de Huy

J'entends bien la distinction qui est faite entre une sanction et une mesure : la sanction étant applicable à un étudiant ayant atteint sa majorité et qui est donc responsable de ses actes, et la mesure étant applicable à un élève qui lui est mineur et n'est donc pas, au même titre, responsable de ses actes.

Je souhaiterais toutefois soulever deux questions.

La première est celle-ci : en se retranchant derrière cette distinction, n'oublie-t-on pas de faire intervenir la responsabilité des parents ? En effet, quelles sont les actions que la société



peut mener au niveau des parents, de manière à ce que ceux-ci interviennent également – tout comme l'école – dans les mesures réparatrices ? Il est incontestable que l'école a une mission éducative tout aussi importante que sa mission de formation, mais j'ai parfois l'impression qu'on oublie trop souvent le rôle que les parents doivent tenir dans ce domaine.

Un autre questionnement, déjà partiellement abordé tout à l'heure, concerne le cas où un étudiant doit être sanctionné au pénal pour une faute qu'il a commise et qui relève du pénal. En vertu du fait que cet étudiant ne peut pas être sanctionné au niveau de l'école parce qu'il peut l'être au pénal, la justice elle-même ne contribue-t-elle pas à accentuer la victimisation dont on parlait tantôt ? En effet, lorsqu'on ne peut pas poursuivre un étudiant fautif à l'intérieur même de l'établissement, je vous assure que les autres élèves ressentent réellement cela comme une injustice. Que faire, dès lors, devant une telle situation ?

M. Ivan FAGNANT, Directeur général, Enseignement de la Province de Liège



Je crois qu'une petite confusion sur les termes s'est installée, suite aux diverses remarques formulées précédemment. On a parlé de "peines", de "sanctions" et de "mesures", en établissant leur distinction au regard de la loi. On a alors dit : on peut "sanctionner" un adulte, tandis que, pour un adolescent, on applique une "mesure". Mais, au niveau de l'école, un élève ou un étudiant peut, dans tous les cas, être sanctionné, dans le sens où le mot "sanction" a, dans ce cadre, une autre portée.

Je crois que nous devons donc faire très attention à ne pas nous méprendre sur le sujet, d'autant que

la confusion augmente encore dès que l'on parle de la place de l'adulte dans l'école. En effet, nous savons que la violence en milieu scolaire n'est pas exclusivement le fait des adolescents ou des étudiants. Par ailleurs, certains faits de violence exprimés par des étudiants peuvent aussi être provoqués ou amenés par des comportements d'adultes. Or, en ce qui concerne ces derniers, tous les réseaux se basent désormais sur ce qu'on appelle des statuts qui, le cas échéant, sont tellement précis que les sanctions prévues ne sont parfois applicables que pour les agents définitifs. Donc, en définitive et sans jeu de mots, on comprendra aisément que le mot "sanction" est devenu quelque chose qui, au niveau des directions, n'est parfois plus tout à fait clair. Je crois donc qu'il faut relativiser les termes que nous employons et reprendre les quelques points développés plus haut.

Mme HICTER a dit tout à l'heure – mais tout le monde ne l'a peut-être pas compris de la même façon – que le décret discrimination positive reprend un certain nombre de points qui, automatiquement, dans l'enseignement de la Communauté Française de Belgique, conduisent à l'exclusion de l'élève. Bien entendu, si dans votre pouvoir organisateur, vous n'intégrez pas ces éléments dans votre règlement d'ordre intérieur, vous risquez qu'un avocat, sur cette base-là, conteste que vous puissiez vous référer au décret de la Communauté française pour l'appliquer chez vous. Aussi avons-nous, dans l'Enseignement de la Province de Liège, modifié notre règlement. Nous sommes allés très loin et avons fini par établir un vade-mecum, afin que chaque direction puisse précisément connaître les différentes pièces à mettre dans un dossier – qui ne va d'ailleurs pas nécessairement jusqu'à l'exclusion. Ceci, afin d'être certain que les directions respectent bien le règlement. Pourquoi ? Parce que quand nous sommes en difficulté avec des avocats, ce n'est jamais sur le fond, mais toujours sur la forme. Et, bien entendu, on court alors au devant d'un certain nombre de problèmes qui peuvent rapidement devenir insolubles.

Vous me permettrez d'oublier un instant mes fonctions de Directeur général de l'Enseignement Provincial pour évoquer le problème des étudiants qui sont refusés dans l'enseignement général, puis refoulés de l'enseignement technique et professionnel, pour ne plus pouvoir s'inscrire que dans telle ou telle section. Ces étudiants, qui ont souvent entre 16 et 18 ans et sont encore sous le coup de l'obligation scolaire, doivent donc rester dans une structure scolaire, tout en ne pouvant plus espérer rien faire qui puisse les intéresser. Sur base de mon expérience et des situations rencontrées, cela fait vingt ans que je préconise la création d'une structure spécifique pour ces jeunes. J'endosse à nouveau mon rôle

de Directeur général pour le réaffirmer aujourd'hui, puisque, dans sa déclaration de politique générale pour les six années à venir, la Province de Liège prévoit de dégager une telle structure pour ces jeunes. Pourquoi ? Parce que dans la structure classique, ceux-ci deviennent inmanquablement des jeunes "à problèmes", qui finissent donc par être soumis aux différents types de sanctions existantes, alors qu'ils ne sont pas nécessairement, au départ, "à problèmes". Ils sont "à problèmes" dans une structure scolaire où on les a envoyés ; ils le deviennent dans des études qui ne les intéressent pas du tout. Et c'est cela le fond du problème.

Mme Bernadette RASQUIN, Directrice, Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Herstal



Je souhaiterais remettre l'accent en amont du problème, non pas sur les mesures et les sanctions, mais sur deux axes qui ont été évoqués tout à l'heure et sur lesquels je me permettrai d'insister.

D'une part, les conditions socio-économiques des familles des élèves, qui permettent à certaines écoles de "bénéficier" du statut de discrimination positive. D'après les résultats de l'enquête révélée par Mme HICTER, il semblerait qu'il y ait là, en effet, une relation certaine. Par conséquent, et à défaut de pouvoir dans un temps très bref rendre les écoles davantage hétérogènes quant à leur population, je me demande s'il ne serait pas plus simple d'accorder directement beaucoup plus de moyens à toutes les

écoles, de manière à ce que nous puissions mieux encadrer les jeunes et faire un meilleur travail. C'est un aspect qui me paraît extrêmement important et qui rejoint toute une problématique de société : *quels moyens, quelle politique voulons-nous,*

d'une manière très générale, réellement accorder à notre enseignement ?

Le deuxième axe, qui n'est d'ailleurs pas très éloigné du premier et qui me paraît tout aussi préoccupant, est le suivant : pour développer de nécessaires notions de respect réciproque, il faut obligatoirement que l'enseignant ait au préalable une bonne image de lui-même. Or, à la faveur de récents contacts avec divers collègues européens, j'ai été étonnée de voir à quel point les enseignants ont partout une piètre image d'eux-mêmes et sont également très mal perçus par la population. Jusque là, je pensais que ce phénomène était plutôt confiné à la Belgique et, dans une moindre mesure, à la France. Or, des stéréotypes extrêmement négatifs et figés à l'égard des enseignants semblent circuler dans l'ensemble de notre communauté européenne : en gros, l'enseignant est quelqu'un qui a 3 mois de vacances, qui travaille 20 ou 22 heures par semaine et qui ne fait pas une minute de plus.

Même si, comme dans tous les secteurs, il est bien évident qu'il existe des bons et des moins bons éléments, je pense très sincèrement que, d'une manière générale, l'enseignant n'est pas tel que le présentent ces clichés. C'est pourquoi je suis convaincue qu'il y a réellement un travail à faire – je vous avoue que je ne sais pas comment – pour améliorer l'image qu'a l'enseignant de lui-même. Pour qu'il retrouve avec lui-même une harmonie qui lui permette d'affronter les problèmes, les difficultés, les déséquilibres, parfois la violence, qui naissent dans les classes. Je crois en effet que l'estime de soi peut permettre d'atteindre un certain équilibre, pour mieux faire face aux atteintes que l'on reçoit. Je pense qu'il s'agit là d'un travail d'ensemble, parce qu'améliorer les conditions de l'enseignement, améliorer l'image de l'enseignant, c'est revaloriser quelque chose d'essentiel dans une société.

En réaffirmant que l'enseignement est la base de notre société, j'ai certainement l'impression de dire quelque chose que tout le monde connaît, mais qu'on a peut-être oublié, surtout à certains niveaux. Par conséquent, ne serait-il pas urgent de travailler dans cette voie, pour, à partir de là, faire renaître un esprit d'équipe entre des personnes, notamment entre les professeurs et les élèves. Nous savons que les nouvelles recherches et méthodes pédagogiques nous invitent de plus en plus en ce sens. Mais si nous n'avons pas des enseignants bien dans leur peau et contents de faire ce qu'il font, je ne vois pas très bien comment nous pourrions y arriver.

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

Concernant cet estime de soi qu'il est extrêmement important de conserver pour exercer valablement le métier d'enseignant, je pense qu'avant tout, il ne faut pas rester isolé. Que les enseignants souffrent dans leurs classes, seuls face à la violence, est absolument inacceptable ! En travaillant ensemble, en essayant de s'entraider et de trouver des stratégies collectivement, un premier pas est déjà franchi. C'est en groupe que les enseignants peuvent espérer devenir suffisamment forts, pour pouvoir s'adresser aux étudiants et travailler alors en équipe avec eux. Tant que les enseignants ne seront pas pleinement cohérents et ne formeront pas un corps réel de réflexion et d'action, d'entraide et de soutien, je ne pense pas que ce sera possible tout de suite.

Mme Ailce XHAARD, Médiatrice, Contrat de Sécurité de la Ville de Liège

Je souhaiterais également réagir par rapport à l'intervention de Mme RASQUIN. En fait, depuis que je suis médiatrice, je suis de plus en plus frappée par le fait que nous manquons de temps. Ce phénomène est sans doute inhérent à l'enseignement, mais je crois que ce serait vraiment important d'y réfléchir.

Le climat de l'école est un climat d'urgence : nous n'avons plus le temps pour penser. Il n'y a pas de moments pour réfléchir – réfléchir sur soi, sur ses actions, sur son ressenti. Bien que la médiation puisse déjà représenter une voie dans ce sens-là, je crois qu'il faudrait mettre sur pied, au sein des écoles, une cellule de parole et d'écoute et ce, aussi bien pour les professeurs que pour les élèves. En attendant, à l'heure actuelle, je ressens très fort ce caractère d'urgence. Je crois que c'est un des facteurs prépondérants – c'est en tout cas une hypothèse – qui ne permet pas aux enseignants de se sentir satisfaits par rapport à ce qu'ils font, donc par rapport à l'image et à l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Ils n'ont pas véritablement le temps d'y penser et encore moins de conforter cette image et cette estime.

J'ajouterai encore quelques remarques à ce propos, car le manque d'estime de soi peut être relié à des phénomènes très généraux tels que le stress et le burn-out. Ce qu'on appelle aujourd'hui le burn-out correspond à l'idée d'être complètement liquidé. Tout à coup, vous n'êtes plus capable de faire quoi que ce soit, vous pleurez, vous tremblez à la simple idée d'aller au travail – en l'occurrence, à l'école. Et croyez-moi, de telles manifestations ne frappent pas uniquement les femmes. J'ai vu des directeurs d'école pleurer devant moi en disant : *non, je ne peux plus franchir le seuil de mon école.*

Les études actuelles sur le stress et le burn-out révèlent plusieurs tendances. Tout d'abord, ces phénomènes sont extrêmement répandus dans l'enseignement, davantage en fait que dans d'autres professions. C'est vrai qu'ils sont également très présents dans la police et dans certaines professions à risque. Mais dans l'enseignement qui, en principe, ne correspond pas à une situation à risque et où l'avenir professionnel est relativement assuré, tout au moins pour les personnes qui sont statutaires, l'ampleur de ces phénomènes est étonnante. Or, un des signes, un des symptômes les plus évidents en la matière, est la perte de l'estime de soi, c'est à dire l'idée selon laquelle on ne vaut plus rien. Et bien sûr, cela n'a absolument rien d'objectif ; c'est d'ordre strictement psychologique.



Alors, je vais peut-être rebondir sur d'autres réflexions exprimées tout à l'heure, lorsqu'on évoquait l'idée de se regrouper, l'idée d'un support social : vous avez besoin de parler, de vous sentir véritablement soutenu par vos collègues, vous avez besoin de pouvoir vous appuyer sur un directeur d'établissement qui soit

conscient de ça et qui autorise son expression. Ce type de démarches fait effectivement partie de la panoplie des actions auxquelles on peut recourir en matière de stress. Or, si dans l'enseignement, nous n'avons pas aujourd'hui des groupes de supports sociaux présents dans les établissements, si nous ne créons pas rapidement ce genre de dispositifs, ce phénomène de perte d'estime de soi – qui, je le rappelle, n'a rien d'objectif, mais est au contraire le symptôme d'un ras le bol et d'une fatigue généralisés – va continuer à se propager. C'est une des raisons pour lesquelles je pense que c'est aussi un problème de chef et de stratégie d'établissement.

C'est vrai qu'il y a certainement maintes actions individuelles à développer au niveau des étudiants, mais je tenais à insister sur cette idée de stratégies d'établissement, de dispositifs à mettre en place pour se serrer les coudes, pour s'exprimer, pour élaborer des actions communes, pour se former. En fait, il s'agit là d'un problème que l'on connaît bien, par exemple, en institution psychiatrique. On connaît ça depuis longtemps parce que c'est dur de travailler dans une telle institution, c'est dur de travailler par exemple avec des autistes, c'est dur parce qu'on se sent complètement impuissant. Dans ces milieux de travail-là, on sait donc que si on ne crée pas des structures de support et de soutien, qui permettent de lutter contre cela, les travailleurs ne tiennent pas le coup et quittent au bout de six mois. Alors, nous en sommes peut-être arrivés à un moment où nous devons prendre conscience que des stratégies d'établissement sont non seulement possibles, mais sont nécessaires et urgentes. Nous devons peut-être considérer que des nouveaux lieux de parole sont désormais devenus indispensables au sein des écoles.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

En toile de fond à la plupart des interventions – que je rejoins pleinement – une partie des constats formulés est inhérente aux moyens financiers disponibles. Sur ce point, il m'appartient donc de répondre.

Malheureusement, vous avez tous entendu comme moi que les moyens de refinancement de la Communauté française de Belgique, et plus particulièrement ceux qui sont relatifs à l'enseignement, ont bien été demandés et accordés – mais pas tout de suite. Je conviendrai avec vous que c'est assez désespérant parce que nous en aurions besoin maintenant, ici et tout de suite. C'est clair. Mais je

souhaiterais quand même insister sur le fait que ces moyens à pourvoir font véritablement partie des toutes premières priorités. Cela étant, il est évident que les premières mesures qui vont sortir ne se prendront pas au niveau barémique, mais au niveau de l'encadrement, et plus précisément dans les écoles qui en ont le plus besoin, au rang desquelles se trouvent celles dont nous venons de parler. A ce stade, vous comprendrez donc que je ne peux pas vous dire : *voilà, dès demain, vous aurez x éducateurs en plus dans telles écoles*. Vous le savez, nous n'avons pas obtenu de budgets supplémentaires dans l'immédiat. Soyez cependant assurés que c'est une réalité dont Monsieur le Ministre est parfaitement conscient et que, au sein de toutes les propositions de budget qui ont pu être formulées, celles relatives à l'enseignement arrivent en toute première position. Je tenais à le répéter.

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

Je souhaiterais citer quelques exemples afin d'illustrer les questions précédemment évoquées, tout en précisant d'emblée que mon propos n'est certainement pas de faire le procès des directeurs d'écoles. Croyez-moi, dans le cadre des recherches que j'ai effectuées, j'ai interviewé de très nombreux directeurs et je sais à quel point ils éprouvent des difficultés. Il faut le dire et le reconnaître. Par ailleurs, je suis pleinement consciente qu'il faut des moyens financiers et nous avons certainement raison de les demander.

Cela étant, je reste également convaincue qu'il est malgré tout possible de s'en sortir sans trop de moyens financiers supplémentaires. Je pense notamment à un reportage que nous avons diffusé à l'Université et que nous utilisons en formation. On y découvre une école parisienne, située en banlieue, et on peut suivre l'histoire de cette école et de ses enseignants pendant un an. C'est une école très dure, ça se passe très mal et, malheureusement, la direction n'arrive plus à tenir les rênes de l'établissement. Les professeurs finissent par se mettre en grève, parce qu'il y a vraiment trop de violence dans l'école. Les autorités décident alors de nommer un nouveau chef d'établissement et, simplement parce que celui-ci est plus humain, tient mieux compte des règles et les explique aux étudiants, peu à peu, les choses se remettent en place. Ce n'est pas de l'ordre du rêve, ce n'est pas une fiction, c'est un reportage sur une situation vécue.

Deux autres films que nous utilisons sont également éclairants. Les événements se passent cette fois à Roubaix, dans un établissement où on a également changé de direction et auquel, il est vrai, on a apporté des moyens financiers. Une fois encore, notamment grâce à la médiation par les pairs, l'école parvient à se redresser et les étudiants comme les enseignants retrouvent une place. Une fois impliqués dans ce rôle de médiation par les pairs, ceux qui étaient jusque là intraitables réussissent à retrouver cet estime de soi qu'ils avaient perdue. Là aussi, les choses se remettent en place. Je ne dis pas que tous les problèmes sont supprimés – ce qui serait bien sûr inexact – mais on constate une nette amélioration.

A la lumière de ces exemples, je dirais donc qu'il est bien évident qu'il faut des moyens financiers – je ne vais certainement pas prétendre le contraire – mais il est tout aussi manifeste que, si nous les attendons, nous n'avons guère de chances de nous en sortir.

Face à l'urgence des situations que nous connaissons, nous devons donc explorer d'autres pistes.

**M. Robert MOOR, Inspecteur,
Enseignement de la Ville de Liège**

Quelques réflexions et questions. En tant qu'inspecteur, je suis parfois confronté à des enseignants qui se révèlent être tout à fait inadéquats dans leurs rapports avec les élèves, ce qui secrète également une certaine forme de violence. Que peut-on faire en pareil cas ? Nul n'ignore qu'il est extrêmement compliqué d'agir, particulièrement lorsqu'une personne est nommée et ne devrait pourtant plus continuer à exercer dans son établissement. C'est une question que j'adresse peut-être davantage à Mme HICTER, en tant que représentante de Monsieur le Ministre HAZETTE : ne devrait-on pas prévoir un dispositif permettant d'écarter certains enseignants



de situations auxquelles ils ne sont pas ou plus adaptés ?

Deuxième réflexion, par rapport cette fois à la loi sociétale – le thème du jour est " L'école face à la violence sociétale ". Quand j'entends dire que notre société est basée sur le respect de la loi, je suis sincèrement désolé de ne pas pouvoir pleinement acquiescer. En effet, quand je regarde autour de moi, j'estime que, malheureusement non, la loi n'est pas respectée, la loi n'est pas appliquée en société. En disant cela, je suis bien conscient d'abuser en quelque sorte d'une image un peu grossière, par ailleurs fortement médiatisée. Mais je ne pense pas qu'il soit encore possible, aujourd'hui, de nier cette espèce de loi de la jungle qui prévaut, notamment au niveau économique. Qu'il s'agisse de fraudes fiscales, de trafics, de vols, de crimes et délits en tous genres, sachons reconnaître que quantité d'entre eux restent parfaitement impunis et ne sont pas sanctionnés. Dès lors, je ne crois pas que les jeunes aient de nos jours l'impression que la loi est respectée dans la société. Ce qui n'est pas sans conséquences.



Troisième réflexion, en rapport cette fois avec l'institution universitaire. Je partage l'avis de ceux qui estiment que la violence institutionnelle existe bel et bien à l'université. Le numerus clausus appliqué dans certaines facultés est pour moi un bel exemple de pratique profondément injuste. Je pourrais encore donner d'autres exemples et vous livrer d'autres réflexions, mais je m'arrêterai là pour l'instant.

**Marie-Thérèse COUTURE, Professeur,
Discrimination positive, ICTIA -
Enseignement de la Ville de Liège**

J'ai tout à l'heure sursauté en entendant l'expression " enseignants mal adaptés ", parce que je crois que certains d'entre eux n'ont pas choisi d'exercer dans des

écoles qui se révèlent être en difficulté. J'ai personnellement rencontré des enseignants qui, a contrario, exercent dans des écoles réputées élitistes, et j'ai réellement eu l'impression que nous ne faisons pas le même métier. Dès lors, il existe sans doute des enseignants qui n'ont pas du tout envie d'être là où ils sont, mais qui exerceraient peut-être très bien leur métier autre part. Peut-être pourrait-on, en effet, imaginer un dispositif leur permettant de quitter une situation qui ne leur convient pas, mais je crois qu'il faut être extrêmement prudent dans la manière de présenter ces enseignants. Ils ne sont pas au bon endroit, tout simplement. Et, même présentés comme cela, je ne suis pas entièrement convaincue que ce n'est pas encore une autre façon de leur jeter un peu facilement la pierre. Je crois pouvoir exprimer ces réserves au nom de certains collègues.

M. Francis PEREE, Directeur général, Enseignement de la Ville de Liège



Comme vous le savez, je suis Directeur général de l'Enseignement de la Ville de Liège. Je débute cependant mon intervention en témoignant de l'expérience professionnelle de mon épouse, qui travaille dans l'enseignement secondaire spécialisé, au sein d'une école accueillant des enfants de type 1.

Beaucoup de ces enfants sont réputés caractériels, certains d'entre eux ne parlent pas le français, la plupart viennent de ce qu'il est convenu d'appeler le quart-monde. Et très honnêtement, quand on rencontre certains parents, on ne peut s'empêcher de penser que certains enfants n'ont guère de chance dans la vie. Tel enfant, à 7 ans, a vu son père tuer sa

petite sœur à coups de barre de fer dans le lit voisin – c'est hélas l'horrible réalité qu'ont pu connaître certains. Assez curieusement, avec ces enfants réputés extrêmement difficiles, qui ont des passés très compliqués et des vies tumultueuses, on constate une quasi-absence de bagarres au sein de

l'établissement. Il y en a en tout cas beaucoup moins que dans d'autres écoles de la Ville de Liège. Que l'on se comprenne bien, je ne dis pas que le travail des enseignants y est facile, mais qu'il y a finalement moins de violence que dans certaines sections de l'enseignement dit ordinaire.

En nous interrogeant un peu sur les raisons de cette différence – je crois que c'est assurément utile pour apporter certaines réponses à certaines situations – on constate une première chose. Il existe, dans cet établissement, un très grand dialogue entre les enseignants et les élèves. Vous imaginerez sans peine qu'il y est impossible de faire un cours classique ex-cathedra – c'est tout bonnement impensable. Ce qui implique nécessairement un dialogue permanent. Un tel dialogue, s'il est facilement concevable dans des cours à finalité pratique comme la menuiserie ou la mécanique – ne fusse que parce qu'on travaille sur des objets – est nettement moins évident dans le cadre du cours de français, comme le dispense mon épouse. Toujours est-il que ce dialogue permanent existe ; c'est un premier point.

Deuxièmement, il existe un très grand respect mutuel entre les enseignants et les élèves. Certains élèves sont bien entendu grossiers et difficiles, mais en continuant à les respecter, les enseignants peuvent alors exiger un respect réciproque.

Enfin, troisième point essentiel : l'encadrement, dont nous avons déjà parlé. On dénombre neuf à dix élèves par classe, ce qui implique que les enseignants et les élèves se connaissent très intimement. Quand ils rencontrent des problèmes divers, les enfants viennent tout naturellement se confier au professeur. De tels comportements ne se rencontrent pas en 4^{ème} ou 5^{ème} technique de qualification, dès lors qu'on recense vingt-huit élèves en classe de français.

Mme Isabelle BALSAX, Professeur, Discrimination positive, Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing

Je suis professeur en discrimination positive. Quand un élève vient me trouver pour des faits de violence qu'il a lui-même subis, je peux si nécessaire me décharger du problème en l'orientant vers le Centre PMS ou le Service d'Aide à la Jeunesse. En



effet, lorsque je ne me sens pas capable de résoudre la situation qui m'est présentée, je préfère guider l'élève concerné vers un psychologue. Par contre, lorsqu'un collègue ou moi-même sommes directement confrontés à un problème de violence, j'avoue avoir peur de mal agir et ce, indépendamment du soutien que pourrait apporter la direction.

Mettons, par exemple, que vous séparez deux élèves. Par la suite, vous découvrez que vous ne pouviez pas le faire, car vous n'aviez pas le droit de les toucher. Ou encore, vous apprenez qu'il est normal que vous ayez reçu un coup, car vous n'aviez pas à intervenir durant la bagarre. Au travers de ces quelques exemples très concrets que vous connaissez bien, j'aimerais savoir si les enseignants pourront un jour être soutenus ou tout au moins informés par un avocat ou un homme de loi, au sein même de leur établissement. Autrement

dit, comment pouvons-nous concrètement intervenir, sans craindre qu'éventuellement la justice ne se retourne contre nous. Je crois que de très nombreux professeurs partagent sincèrement de telles craintes.

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

En fait, si j'ai collaboré avec la criminologue qu'est Jeanne-Françoise MEURISSE, dans le cadre de la formation présentée tout à l'heure, c'est précisément parce que je me suis posé, en tant qu'enseignante, les mêmes questions que vous.

Je voulais savoir ce que je devais faire, ce que je ne pouvais pas faire, en pareilles situations. Je voulais savoir comment je pouvais aider, à la fois les jeunes et mes collègues. C'est pour cela que nous avons voulu créer cette formation – de cette manière-là – pour essayer d'aider les enseignants qui se posaient ce genre de questions. Voilà. Je ne prétends pas que notre formation répond nécessairement à tout, mais c'est réellement son objectif que de répondre à ce type d'attentes.

Mme Isabelle BALSAX, Professeur, Discrimination positive, Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing

La Communauté française de Belgique a-t-elle l'intention de mettre un dispositif semblable à l'attention des professeurs, précisément pour répondre à cela ? A partir du moment où des Centres PMS sont à la disposition des élèves, y a-t-il quelque chose de prévu pour les enseignants ?

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Très franchement, nous n'avons pas véritablement imaginé, pour l'instant, de mettre un service juridique ou un avocat à la disposition de chaque établissement scolaire. Par contre, il existe au sein de l'administration de la Communauté française un service juridique qui est à la disposition des établissements scolaires. Prioritairement via les directions, bien sûr, mais les enseignants ont tout à fait le loisir de s'informer. On peut donc dire qu'il existe bel et bien un service juridique à la disposition des écoles et de leurs enseignants.

Cela étant, je pense que vos interrogations tout à fait légitimes traduisent bien, comme Mme DONNAY vient très justement de le dire, celles que chaque

enseignant se pose. Dès lors, des formations comme celle que dispense Mme DONNAY sur la loi, pour reprendre cet exemple, sont certainement de première utilité. Mais j'irai peut-être encore plus loin dans ma réflexion à ce propos. Au fil de ma propre expérience, notamment en travaillant avec des collègues enseignants et du Service d'Aide à la Jeunesse, je me suis très vite aperçue que des concepts tels que contenus dans le décret de 1991, dans la loi de 1965 ou d'autres textes de toute première importance, représentent autant de notions que la plupart des enseignants ignorent totalement. Or, c'est vrai que nous, enseignants, avons besoin de ces notions-là. Outre la didactique propre à notre discipline et qui nous est essentielle, nous avons aussi besoin de toute une série d'informations que je qualifierais de "sociétales", au sens large. Nous en avons besoin parce que nous travaillons tout le temps avec des jeunes et que nous devons évidemment rester en permanence dans la plus parfaite légalité – puisque nous ne pouvons pas demander aux jeunes de respecter la loi si nous ne la connaissons pas nous-mêmes. Idem pour le respect des règles, etc. Je pense donc que ce sont des informations qui sont vraiment nécessaires. A la lumière de mon parcours personnel, force m'est de constater que, ni à la faveur de mon régentat, ni à la faveur de mon agrégation, je n'ai eu ces informations. C'est par la suite, en obtenant ma licence en criminologie que, fatalement, j'ai eu accès à toutes ces informations qui me paraissent pourtant essentielles. Je dis bien "essentielles", dans les écoles. Aussi me permettez-vous de lancer un appel, pas uniquement aux représentants de tous les pouvoirs organisateurs ici présents, mais également aux inspecteurs et aux enseignants, pour les sensibiliser au fait que ces matières doivent idéalement faire partie des formations continuées des enseignants et des équipes éducatives. Parce que je dirais que méconnaître des choses aussi capitales que le fonctionnement des Services d'Aide à la Jeunesse, les décrets et lois cités plus haut et bien d'autres notions du même type, cela revient bien souvent à nous mettre en porte-à-faux dans nos propres pratiques.

Mme Betty LUDWIG, Service de Médiation scolaire, Enseignement de la Province de Liège

Nous avons jusque maintenant beaucoup parlé des difficultés que nous rencontrons – nous sommes aussi là pour ça – mais je voudrais à présent partager avec vous les aspects très positifs que je retiens de mon expérience. Dans les écoles en discrimination positive que je côtoie, quel que soit le réseau, j'ai rencontré une imagination et un inventivité rarement atteintes dans les autres

écoles. Peut-être parce que nous n'avons pas eu le choix. Peut-être faut-il dès lors se poser une question un peu déplaisante : *devons-nous être "au fond du trou" pour avoir des idées ?*

Toujours est-il que j'ai personnellement rencontré des équipes de professeurs débordants d'idées – et d'idéal – qui travaillaient certainement beaucoup plus, mais qui n'avaient plus peur et pour qui le temps passait beaucoup plus vite. Autant dire qu'à travers ce bouillonnement d'activités, toutes les personnes impliquées y trouvaient leur compte. Malheureusement, ce sont toujours les mêmes ! Le problème qui risque donc de se poser à terme est le suivant : quand ces professeurs-là, qui font aujourd'hui preuve d'un extraordinaire dynamisme, seront épuisés, allons-nous en trouver d'autres, prêts à assurer la relève ? Ce n'est pas sûr. Malgré quoi, il me reste incontestablement cette formidable découverte qui, moi, me rend confiance : les élèves et les professeurs travaillant dans les écoles en difficulté ont des idées pour améliorer la situation de l'établissement. Ce qui m'amène à penser qu'on parle beaucoup trop des problèmes que ces écoles-là posent et certainement pas suffisamment de ce qu'elles font de positif.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Je suis très contente que Betty LUDWIG intervienne en ce sens. Pour avoir rencontré l'ensemble des médiateurs en région wallonne, j'ai retenu une expression qu'ils ont eux-mêmes formulée et que je trouve fabuleuse : *une école en discrimination positive est une école en projet*. C'est une expression que nous devrions tous retenir. Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai eu l'occasion de travailler dans de nombreuses écoles. Je peux donc confirmer que les écoles en discrimination positive sont vraiment des écoles dans lesquelles la solidarité entre les enseignants, la solidarité avec les élèves, jouent un rôle plus important qu'ailleurs. Mais, comme le faisait remarquer Betty LUDWIG, on s'y trouve en effet en situation d'urgence et en état de nécessité criante. On ne peut plus travailler dans une école en discrimination positive suivant un train-train habituel et on est véritablement obligé de trouver des réponses aux problèmes qui se posent. Je conclurai en disant qu'on y a peut-être un temps d'avance.

J'aimerais à mon tour insister sur les progrès réalisés dans notre école à discrimination positive. Grâce au soutien que nous avons reçu, grâce aux heures supplémentaires prestées par les personnes qui animent des projets et qui essaient de secouer quelque peu leurs collègues parfois démotivés en raison des conditions de travail particulièrement difficile, grâce aussi à l'aide apportée par le Centre PMS et la médiatrice. Nous avons également reçu un éducateur supplémentaire. Tout cela a été fantastique.



Je croise à l'instant le regard de M. DELRE, qui se dit très certainement que j'ai bien de la chance d'être directrice d'une école qui a conservé la discrimination positive que lui-même a perdu pour son établissement. Et croyez-moi, je vous comprends d'autant mieux que je suis en effet très satisfaite de ma propre situation, comme vous avez du l'être précédemment. Je travaille depuis seulement quatre ans dans une école de ce type. Auparavant, j'étais dans l'enseignement général où la situation était très différente, ce qui m'a permis d'apprécier l'évolution au cours de ces quatre années écoulées.

Je reviens maintenant sur une réflexion de Mme Alice XHAARD, qui disait : *malheureusement, les professeurs n'ont pas assez de temps*. Et c'est vrai. Peut-être les plus anciens d'entre nous se souviennent-ils de la situation que nous connaissions il y a vingt-cinq ans. Nous avions dans nos écoles des heures de guidance, de titulariat, de coordination pédagogique, qui n'étaient pas du tout prélevées sur le NTPP (Nombre Total de Périodes-Professeurs), qui ne s'appelait pas encore comme ça à l'époque. Je viens justement de vivre une situation révélatrice ces jours-ci, au moment de la remise des bulletins. J'ai pu me rendre compte que les professeurs ne prenaient pas

toujours ce qui a remplacé ces heures très au sérieux. J'ai du véritablement remettre les choses en place, tout en comprenant leurs griefs lorsqu'ils me disaient : *je ne suis pas payé pour faire ça, je fais déjà ceci et cela en plus, etc.* Donc, je crois vraiment que ces quelques heures, telles qu'elles étaient organisées, nous manquent.

Autre remarque, par rapport aux mesures réparatrices dont nous parlions tout à l'heure, pour dire qu'elles ne sont en effet pas faciles à mettre sur pied. Nous y réfléchissons depuis quelques années parce que, personnellement, je tiens beaucoup à ces mesures, mais nous rencontrons bien des difficultés. Je pense à un exemple précis, lorsque nous avons entrepris, voici deux ans, de faire repeindre tout un couloir par des élèves qui l'avait dégradé. Sachez tout d'abord qu'un éducateur fut quasiment forcé de rester à demeure, malgré les problèmes de personnel que vous imaginez. Il a alors suffi qu'il ait le dos tourné un instant pour découvrir que nous avions désormais de la couleur partout ! Sans vous livrer plus avant tous les détails de l'aventure, je me contenterai de répéter que, vraiment, de telles démarches ne sont pas simples à organiser. Actuellement, nous avons le bonheur de pouvoir compter sur une stagiaire en criminologie, qui essaye de reprendre les choses en main et de voir ce qu'on pourrait prendre comme mesures alternatives. C'est une vraie chance, je me plais à le souligner, mais tout cela reste malgré tout très compliqué.

Enfin, j'ai une question à formuler à Mme DONNAY, qui nous a parlé des règlements d'ordre intérieur et de la loi. Il y a deux ans, nous avons essayé, avec les professeurs, de faire en sorte que les élèves prennent eux-mêmes en charge leur règlement d'ordre intérieur. Il ne s'agissait bien sûr pas d'amender le règlement du pouvoir organisateur, mais plutôt de construire un règlement propre à l'école. Force est de reconnaître qu'ils n'ont pas été très motivés et qu'il n'y avait pas grand monde aux réunions proposées. Malgré quoi, nous serions certainement désireux de remettre cela sur pied. Aussi me suis-je dit qu'une formation telle que la vôtre serait intéressante. Pourriez-vous, de ce point de vue, nous donner quelques renseignements supplémentaires, notamment sur le plan financier ?

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du Céforad, Maître-Assistante à l'ECSSAC – Département économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège

Je dois tout d'abord préciser que jusqu'ici, lorsque nous avons mené des exercices sur les règlements d'ordre intérieur, nous l'avons fait avec des adultes, pas avec des adolescents. Mais pourquoi pas ? Nous n'avons pas encore pratiqué de la sorte, mais nous sommes évidemment ouverts à toute possibilité permettant d'aider un établissement.

Encore faudra-t-il, auparavant, résoudre une série de questions qui me viennent spontanément à l'esprit. Même dans le cadre d'une formation prioritairement centrée sur les adolescents, il m'apparaît par exemple essentiel d'associer, ensemble, les enseignants, les éducateurs et les étudiants. Par ailleurs, votre intention est-elle d'organiser une telle formation par sections ou par niveaux ?

Concernant les prix, je peux juste préciser que des formations préalablement organisées ont été payées 15.000 francs par jour pour deux formatrices, auxquels il convient d'ajouter les frais éventuels de déplacements et de reproductions de documents. Voilà, c'est en tout cas un tarif que nous avons déjà pratiqué.

Mme Marie-Thérèse COUTURE, Professeur, Discrimination Positive, ICTIA – Enseignement de la Ville de Liège

J'ai déjà animé des séances de travail sur des règlements, avec des élèves, notamment en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années d'enseignement technique et professionnel. C'est un travail intéressant car il permet notamment de révéler qu'un règlement d'ordre intérieur n'est pas uniquement là pour sanctionner, mais qu'il peut servir avant tout à protéger, y compris à se protéger soi-même.

Au départ d'une simple analyse de phrases extraites du règlement, concernant par exemple les arrivées tardives, les élèves ont tout d'abord retenu que si celui qui arrivait tardivement était sanctionné, cela permettait aussi d'éviter que ne se reproduisent indéfiniment d'autres arrivées tardives. Résultat : le règlement sert à protéger tout le monde, de façon à ne plus être dérangé dans le cadre du cours. Finalement ils en sont arrivés à dire : *" Quand j'arrive en retard, je me dérange moi-même, car je ne reçois plus mon cours. Autrement dit, le règlement peut aussi me*

protéger contre moi-même. " En rapport avec cette idée de protection de soi et d'autrui, j'ajouterai encore que si l'on parle abondamment des élèves qui génèrent de la violence ou sont simplement difficiles, nous ne devons pas perdre de vue que les autres élèves constituent la majorité de la population scolaire.

En introduisant le panel, M. CAYET évoquait l'enseignement technique, où se sont déroulés les exercices dont je vous parle. Je pense que ce à quoi il faut arriver, c'est que les élèves fréquentant cet enseignement soient fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font. Je peux vous assurer que lorsqu'on multiplie les projets avec ces élèves, on arrive à des résultats extraordinaires. Quand les adolescents arrivent à exprimer ce qu'ils sont, que ce soit par des dessins, des photos, ou en construisant des choses diverses dans des ateliers, ils sont très fiers et les plus difficiles d'entre eux oublient en quelque sorte d'être violents.

M. Paul WILLEQUET, Directeur, Ecole Polytechnique de Huy

Vous me permettez de reprendre les deux questions que j'ai posées tantôt, car je n'ai pas le sentiment que nous y avons pleinement répondu.

Ma première question portait sur la responsabilité parentale. C'est sans doute le rôle de l'école d'être à même d'organiser des actions et des mesures réparatrices vis-à-vis de certains élèves mineurs, mais j'ai également demandé : *quelle est la part des parents ?* Jusqu'à preuve du contraire, les parents détiennent une part importante dans l'éducation de leurs enfants. Or, si une action réparatrice est effectuée au niveau de l'école mais que, dans le même temps, elle n'est pas poursuivie au niveau familial, je ne peux m'empêcher de penser que nous perdons notre temps. Dès lors, quid des actions sociétales que l'on pourrait prendre vis-à-vis des parents ?

Ma deuxième question, concernant l'impossibilité de poursuivre un étudiant au sein même de l'établissement, avait trait à un cas précis, que j'ai moi-même vécu en tant que directeur et que je n'ai pas cité tout à l'heure. Un enseignant victime d'une agression de la part d'un étudiant majeur a porté plainte, ce qui signifie que cet élève majeur, responsable de ses actes, est poursuivi et risque de subir une peine sur le plan pénal. Aussi n'ai-je pu prendre aucune sanction dans l'établissement, car on m'a dit : *si vous prenez une sanction au niveau de l'école, on ne pourra plus prendre une sanction au niveau du pénal.* Tantôt, j'ai déjà mis en rapport cette

situation avec ce facteur important de victimisation, que Mme HICTER nous décrivait comme étant le sentiment d'injustice ressenti par élèves. Or, je peux vous assurer que les élèves de la classe ont ressenti cette impossibilité d'agir au sein de l'établissement comme une véritable injustice. Je repose donc ma question : *que faire devant une telle situation ?*

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Vos deux questions sont très précises. Je commencerai d'abord par répondre à la deuxième. Dans le cas où un enseignant se fait agresser par un élève – l'inverse existe aussi – il y a évidemment une action entamée au pénal, mais rien n'empêche de prendre une mesure au niveau de l'école. Je ne sais pas sur base de quoi on a pu vous dire le contraire.

M. Paul WILLEQUET, Directeur, Ecole Polytechnique de Huy

En effet, ce n'est pas ce qui m'a été dit aux moments des faits.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

Je m'en étonne car je traite personnellement tous les recours en matière d'exclusions définitives en Communauté française de Belgique, et je peux donc vous confirmer mon point de vue.

Si vous le permettez, je vous invite à relire le 2^{ème} chapitre du décret discrimination positive, dans sa partie prévention violence. On y recense dix faits pour lesquels une école peut exclure un élève. Elle n'est pas obligée de le faire, mais elle peut exclure. Or, le cas que vous citez correspond précisément à un des faits pour lesquels l'école peut prendre une telle mesure.

M. Paul WILLEQUET, Directeur, Ecole Polytechnique de Huy

Ça, c'est dans le cas où l'enseignant n'a pas porté plainte. Dans le cas présent, l'enseignant a porté plainte devant le pénal.

Mme Jeanne-Françoise MEURISSE, Criminologue, Médiatrice, Contrat de Sécurité de la Ville de Liège

Le problème que vous soulevez fait référence au principe de procédure pénale " non bis ibidem ", qui veut qu'on ne peut pas être jugé deux fois pour la même chose. Autrement dit, on ne peut pas rendre deux jugements au pénal pour le même fait. Si j'ai par exemple agressé quelqu'un, je ne peux pas être condamné une première fois à un an de prison ferme, puis une seconde fois à deux ans de prison ferme pour le même fait. Mais, dans le cas précis que vous évoquez, nous nous situons à deux échelons de pouvoir différents.

M. Paul WILLEQUET, Directeur, Ecole Polytechnique de Huy

Je comprend parfaitement la nuance, mais j'ai pourtant vécu un autre cas où l'on m'a également dit que si l'avocat venait à apprendre qu'une sanction avait été prise au niveau de l'établissement scolaire, on ne pourrait plus prendre aucune sanction pénale contre la personne impliquée.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZETTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

C'est inexact, car vous agissez dans le cadre d'une procédure administrative au sein de l'école et vous êtes dans le cadre d'une procédure pénale au sein du judiciaire.

Mme Jeanne-Françoise MEURISSE, Criminologue, Médiatrice, Contrat de Sécurité de la Ville de Liège

Cela relève en effet de deux champs de compétence tout à fait distincts.

A ce propos, j'aimerais revenir sur ce que Mme BALSAX relatait tout à l'heure, quand elle nous disait qu'elle se référait au Centre PMS lorsque des faits de violence concernaient les élèves, mais qu'elle ne savait pas où se référer lorsque ceux-ci concernaient les professeurs. Or, je voudrais signaler qu'il existe des services d'aide aux justiciables qui sont habilités à intervenir quelque soit le lieu de l'infraction – que ce soit dans l'école, dans un cadre professionnel, ou ailleurs. Ces services sont des asbl qui peuvent apporter des soutiens psychologiques, voire juridiques, à des personnes qui sont victimes d'actes violents.

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, Cabinet de M. Pierre HAZEJTE, Ministre de l'Enseignement secondaire

La controverse soulevée par M. WILLEQUET apparaît non seulement justifiée, en raison des renseignements erronés qui lui ont été communiqués, mais elle est en outre extrêmement intéressante, car elle est parfaitement révélatrice du problème d'information dont je vous ai parlé.

Aussi vais-je encore revenir au décret discrimination positive, parce qu'il est quand même très riche. Toujours dans la 2^{ème} partie prévention violence, l'article 28 est l'article grâce auquel les membres du corps enseignant – les membres des CPMS ne peuvent malheureusement pas en bénéficier – qui ont subi une agression dans le cadre de leur travail, peuvent bénéficier d'une aide judiciaire et psychologique. Pour autant – et ça, je crois que c'est vraiment important de le savoir aussi – qu'une demande ait été introduite dans les 8 jours ouvrables. " Dans le cadre de son travail " signifie que cela concerne aussi bien des faits commis au sein de l'établissement scolaire, que des faits commis en dehors, pour autant qu'on puisse les relier au travail.

Toujours à ce propos, il existe également, indépendamment des asbl mentionnées par Mme MEURISSE, des services d'aide aux victimes au sein de l'administration de la Communauté française. Il n'en existe pas partout, mais on en dénombre quand même dix pour l'ensemble de la Communauté. Par ailleurs, nous sommes en train de mettre sur pied ce qu'on va appeler le RAPE (Réseau d'Aide aux Personnes et aux Etablissements scolaires), auquel pourront faire appel, à la fois les établissements, mais aussi, cette fois, l'ensemble du personnel. Il s'agit d'un service d'urgence, chargé de coordonner toutes les aides existant sur le terrain. Ce service sera à l'écoute des victimes, sans qu'elles doivent nécessairement passer

par une procédure de dévoilement, qu'il est parfois très difficile d'entreprendre. Autrement dit, ce service permettra d'aller chercher de l'aide là où elle se trouve, à proximité, sans passage obligé, pourrait-on dire, par le chef d'établissement ou le Pouvoir Organisateur. Ce sera donc vraiment une toute nouvelle cellule de coordination de l'aide aux victimes.

Mme Véronique DE KEYSER, Professeur à l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

Nous arrivons malheureusement au terme de cette discussion. Nous n'avons certainement pas pu répondre complètement à toutes les questions, mais je pense que quantité de points importants ont pu être échangés. Beaucoup de choses sont évidemment restées dans l'ombre, tant le problème est vaste. Parmi les divers sujets abordés, je retiendrai les concepts de loi, de dialogue, de respect mutuel, d'action collective, de formation à organiser en ce sens, notamment pour les enseignants.

Je crois que nous allons au devant de quelque chose de nouveau, à construire ensemble. Je pense qu'il appartient à chacun d'entre nous de créer les conditions qui permettront cette évolution. Je vous remercie et cède la parole à M. CAYET pour clôturer cette session.

M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS

Je suis au regret de clôturer cette séance, car je m'aperçois que plus nous avançons dans les débats, plus il y a de questions et de réponses. Les échanges sont tantôt sereins, tantôt vifs, et c'est très bien comme cela, car c'est ce qui permet de nourrir un vrai débat.

Ce débat, qui est bien sûr celui de l'enseignement, est aussi un débat de société. J'en reviens donc, pour terminer, au thème du jour : "L'école face à la violence sociétale". M. MOOR a tout à l'heure souligné cet aspect, en évoquant cette violence sociétale et en s'interrogeant sur le modèle que les adultes peuvent proposer aux jeunes. C'est dire la plus haute importance que revêt notre enseignement pour notre société. La Fondation Jean BOETS, en tant qu'association de promotion d'enseignement technique, a souhaité au travers de ce

panel s'associer à tous ceux qui restent convaincus de cette importance. Une nouvelle occasion nous aura ainsi été donnée de réaffirmer que notre enseignement a besoin – et mérite ô combien – d'être valorisé.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme Marie-Paule AUVRAY-CLAESSENS, Directrice, CENTRE PMS I DE VERVIERS - PROVINCE DE LIEGE

Mme Isabelle BALSAX, Professeur, Discrimination Positive, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING

M. Roland BAMPES, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

M. Laurent BEAUJEAN, Membre effectif, FONDATION JEAN BOETS

M. Christian BENTEIN, Directeur, AIDE A LA JEUNESSE

M. Jean-Claude BIERMANS, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING

Mme Françoise BOVY, Directrice, ICTIA - ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Michel CALLUY, Directeur, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY

M. Luc CARDINAEL, Directeur, COLLEGE SAINT-BARTHELEMY, LIEGE

M. Philibert CAYET, Président, FONDATION JEAN BOETS

Mme Josette CHARLIER, Directrice, ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE - GUY LANG

Mme Suzanne COLLET, Professeur, Discrimination Positive, ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING

Mme Marie-Thérèse COUTURE, Professeur, Discrimination Positive, ICTIA - ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Paul CRESPIEN, Trésorier, FONDATION JEAN BOETS

Mme Véronique DE KEYSER, Professeur, ULG - FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

M. José DELRE, Directeur, ICADI - ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

Mme Annie DENGIS, Directrice, INSTITUT SAINTE-MARIE, SERAING

M. Mario DETHIER, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS

M. Michel DETROZ, Secrétaire, FONDATION JEAN BOETS

Mme Catherine DOCQUIER, Conseillère adjointe, COMMISSARIAT GENERAL A LA PROMOTION DU TRAVAIL

Mme Anne-Marie DONNAY, Directrice, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING

Mme Arlette DONNAY, Consultante en Formation du CEFORAD, Maître-Assistante, ECSSAC - HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE

M. Ivan FAGNANT, Directeur général, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

M. Eliane HENDERYCKX, Directrice, ECOLE PROVINCIALE D'ASPIRANTES EN NURSING ET DE PUERICULTURE

Mme Anne HICTER, Collaboratrice Enseignement Secondaire, CABINET DE M. LE MINISTRE PIERRE HAZETTE

Mme Stéphanie LAURENT, Médiatrice, CONTRAT DE SECURITE DE LA VILLE DE LIEGE

M. Jean LEBOIS, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL

Mme Elisabeth LEBRUN, Directrice, CENTRE PMS II DE HUY – PROVINCE DE LIEGE

M. Maurice LECERF, Directeur général adjoint, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

M. Norbert LENTZ, Directeur, CENTRE PMS I DE SERAING - PROVINCE DE LIEGE

M. Roger LESAGE, Inspecteur diocésain, ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE LIEGE

M. Jean LOOSVELDT, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

Mme Betty LUDWIG, Service de Médiation Scolaire, ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

Mme Giovanna MANCUSO, Coordinatrice Sociale, CELLULE COMMUNALE DE PREVENTION - VILLE DE SERAING

M. Aldo MARABESE, Sous-Directeur f.f, INSTITUT SAINT LAURENT, LIEGE

M. Pierre MARLY, Animateur, FONDATION JEAN BOETS

Mme Francine MARSZALEK-MARDAGA, Service de Médiation Scolaire, ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Jean-Louis MASSART, Attaché de Presse, CABINET DE M. LE DEPUTE PERMANENT ANDRE GILLES

Mme Josiane MELIN, Professeur, Discrimination positive, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL

Mme Jeanne-Françoise MEURISSE, Criminologue, Médiatrice, CONTRAT DE SECURITE DE LA VILLE DE LIEGE

M. Robert MOOR, Inspecteur, ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Jean-Pol MOREAU, Directeur, CENTRE PMS I DE HERSTAL - PROVINCE DE LIEGE

M. Francis PEREE, Directeur général, ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Pierre PETRY, Directeur, CENTRE PMS I DE LIEGE - VILLE DE LIEGE

Mme Bernadette RASQUIN, Directrice, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL

M. Michel RENWART, Directeur, INSTITUT SAINT-JOSEPH, VISE

Mme Marie-Louise RYHON-SAUVAGE, Educatrice, Discrimination Positive, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING

M. Francis SAUVAGE, Directeur, INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE

Mme Catherine SCHLITZ, Fonctionnaire de Prévention, CONTRAT DE SECURITE DE LA VILLE DE LIEGE

Mme Liliane VANDEWEYER, Chef d'Atelier, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY

M. Robert WAUTRICHE, Directeur, ICES DE BEAUVOIR - ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE LIEGE

M. Paul WILLEQUET, Directeur, ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY

Mme Alice XHAARD, Médiatrice, CONTRAT DE SECURITE DE LA VILLE DE LIEGE

l'a.s.b.l. CENTRE de COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.)

Un instrument de liaison économie-enseignement

Créée en 1974 par le Conseil provincial, cette a.s.b.l. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant le réseau d'enseignement de la Province de Liège.

Par vocation, le Centre de Coopération Technique et Pédagogique est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et l'enseignement.

5 Départements :

CIFOC : Centre d'Innovation et de Formation Continuée

FORMULTIMEDIA : Formation par moyens Multimédia

CEFAP : Centre de Formation aux Automatismes de Production

CEFOP : Centre de Formation Continuée du Paramédical

HORUS : Centre de Formation Continue et de Recherche en Sciences de l'Information et Sciences Sociales

En collaboration avec des partenaires publics et privés,

nous avons organisé des consultances et formations dans divers secteurs : agriculture, mécanique, construction, informatique, imprimerie, photocomposition, management, communication, pédagogie, auxquels il faut ajouter les domaines spécifiques des départements CEFAP et CEFOP.

Que pouvons-nous vous offrir ?

Des formations :

De l'ouvrier à l'ingénieur industriel, dans pratiquement tous les secteurs professionnels.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie (plusieurs années).

Notre expérience nous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes.

Des expertises :

Un expert peut collaborer sur site si nécessaire, à la résolution d'un problème d'infrastructure, d'équipement, de ressources humaines.

Des productions de supports multimédia :

Des supports écrits, audiovisuels ou informatiques peuvent être réalisés et produits pour vos formations.

a.s.b.l. CE.CO.TE.PE.

**Centre de Coopération
Technique et
Pédagogique**

**Rue du Commerce, 14
B. 4100 SERAING**

**Tél./Fax :
32 - (0)4/338 28 30**

FONDATION JEAN BOETS ASBL

Rue du Commerce, 14
4100 SERAING

Tél. : 04/330 73 47

Fax : 04/338 28 30

Avec le soutien de la Région Wallonne

Editeur responsable :

Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean BOETS
Rue de Montegnée, 144 – 4101 JEMEPPE